03 _ 2025

ÉTUDE

Les conflits dans l'est de la République démocratique du Congo

Voisins cupides, groupes armés et prédation minière

_Pierre Jacquemot

Fondation Jean Jaurès ÉDITIONS

Pierre Jacquemot, expert à la Fondation Jean-Jaurès, est diplomate et universitaire. Ancien ambassadeur de France (Kenya, Ghana, République démocratique du Congo, il est président d'honneur du Groupe initiatives, membre du comité de rédaction de la revue *Afrique contemporaine*, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer (France). Il a notamment publié *Le dictionnaire encyclopédique du développement durable* (Sciences humaines, 2021) ; *Afrique. La démocratie à l'épreuve* (Fondation Jean-Jaurès, 2022), *Se nourrir, le défi de l'Afrique* (Karthala, 2024).

Introduction

Depuis le début des années 1990, les conflits armés dans les deux provinces du Kivu et celle de l'Ituri à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) se cristallisent dans des formes d'une rare violence. Parmi les thèses les plus fréquemment avancées pour expliquer la persistance et l'ampleur de ces drames humains se trouve celle qui affirme qu'elle est étroitement associée à la richesse de la région en minerai stratégique. Le pays est victime d'une « malédiction », d'un « extractivisme mortifère ». Cette thèse qui fait référence au « paradigme des minerais du sang » est mise en exergue par le gouvernement congolais, comme par les institutions internationales et les cercles militants occidentaux. Elle trouverait son illustration parfaite dans les Grands Lacs, cette région au relief escarpé que dessinent des collines qui surplombent les vastes étendues d'eau marquant la frontière entre la RDC et ses voisins, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Des groupes armés contrôlent les filières d'approvisionnement en minerais et, par voie de conséquence, les tensions intercommunautaires sont permanentes, créant un climat de violence à l'encontre des populations.

Pour comprendre les causes des drames humains qui s'y déroulent, il convient d'identifier le rôle des principaux acteurs et les mécanismes en jeu, jusqu'à la sortie des minerais au-delà des frontières du pays, tirée par des marchés extérieurs dont la forte demande est portée par des industries stratégiques (numérique, aérospatial, défense).

Les obstacles auxquels se heurtent les tentatives de « moralisation » des filières, qui ont pour prétention de les « décontaminer » de leur contenu violent, sont nombreux. La raison de leur échec est qu'elles sous-estiment l'existence de contextes locaux récalcitrants à des réformes imposées de l'extérieur. Et de nier l'ampleur de la cupidité des pays voisins.

Quant aux solutions, un consensus semble être trouvé sur la nécessité d'une approche systémique. Étant donné la profondeur de la crise, qui risque de prendre une allure régionale avec la prise de Goma, la capitale du Nord-Kivu, en janvier 2025, puis de Bukavu, celle du Sud-Kivu, deux semaines après, par la milice du M23, un groupe composé majoritairement de Tutsis congolais, réapparu en novembre 2021 et appuyé par les forces armées rwandaises, il faut touver le chemin d'une paix durable et pour cela s'attaquer aux causes structurelles de la crise récurrente. Inévitablement, les solutions aux conflits relèvent du long terme.

La prédation minière et la violence endémique

Au début du présent siècle, on vit se diffuser des slogans d'activistes occidentaux dénonçant le trafic des « diamants de sang » (*blood diamonds*) qui commande les logiques conflictuelles. Ils trouvaient de nombreuses illustrations sur le continent (Angola, Centrafrique, Liberia, Sierra Leone). Le « paradigme des minerais de sang » était né.

Au même moment, des militants pour les droits humains et plusieurs associations religieuses commencèrent à faire campagne contre l'extraction des minerais provenant des zones de guerre de l'est de la RDC, mais aussi au Zimbabwe, en République centrafricaine, en Birmanie ou encore en Colombie, à l'origine de drames humanitaires permanents. Ils organisèrent une campagne de sensibilisation des consommateurs européens baptisée « *blood mineral*, pas de sang sur mon téléphone portable ». Des enquêtes d'ONG parvinrent à démontrer que la demande mondiale en minerais critiques est un facteur majeur de la conflictualité dans cette partie du monde.

Les conflits congolais furent perçus comme engendrant une violence sauvage et aveugle motivée par la rapacité, comme celle qu'avait exercée la colonisation belge à ses débuts. Parmi d'autres, le Comité permanent des évêques de la RDC a repris très tôt à son compte cette explication : « Il est évident que les ressources naturelles du Congo alimentent la convoitise de certaines puissances et ne sont pas étrangères à la violence que l'on impose à sa population[1]. »

La dénonciation a été alimentée par les enquêtes successives menées depuis 2000 par le Groupe d'experts des Nations unies qui révélèrent que des acteurs armés contrôlaient en toute impunité l'exploitation minière artisanale à petite échelle (EMAPE, ou ASM en anglais pour *Artisanal and Small-scale Mining*), qu'ils attaquaient les villages environnants des carrés miniers, tuaient des personnes, violaient et se livraient à la taxation frauduleuse et à la contrebande des minerais. Les rapports des experts des Nations unies publiés deux fois par an depuis 2001 se sont employés à disséquer les filières de la terreur et de la spoliation entretenues par ce qu'ils appellent les « réseaux d'élite », qui tirent leurs recettes de diverses activités : exportations frauduleuses de minerais, mais aussi pour certaines importations d'armes et d'équipements, blanchiment d'argent, évasion fiscale, émission et trafic de fausse monnaie. Dans le rapport d'octobre 2002, les experts mirent en évidence l'implication de 80 sociétés internationales agissant en violation du code de bonne conduite de l'OCDE. Les trois quarts des firmes citées étaient enregistrés en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. D'autres étaient domiciliées à Hong Kong, en Malaisie, au Kazakhstan, à Saint-Kitts-et-Nevis, en Israël. Cette longue liste apporta la preuve que le pillage était « systémique et systématique », pour reprendre les termes du rapport. Nonobstant les dénonciations, les anciennes pratiques ont continué sans contraintes. La Cour pénale internationale

1. *Goma, Kiwanja, Dungu, c'est la Nation qui pleure ses enfants*, Miméo, Comité permanent des êvêques de la RDC, octobre, 2008. Divers rapports sont des références sur la situation qui prévalait à l'époque, parmi lesquels : *Natural Resource Exploitation and Human Rights, 1993 to 2009*, Global Witness, décembre 2009 ; *Exploitation des minerais et conflit dans l'est de la RDC*, International Act, Understanding Conflicts, Building Peace, 2009. Nous avons aussi écrit à cette époque : Pierre Jacquemot, « Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC) », *Hérodote*, n°134, 2009.

n'a jamais engagé de poursuite contre un complice du pillage du Congo.

« Si dans l'ensemble les conflits ont été motivés par des griefs, ils ont été rendus logistiquement possibles par le financement provenant de l'exploitation des ressources naturelles[1] », expliquèrent les Nations unies. Certaines ONG internationales, comme Enough Project, se concentrèrent sur cette explication des conflits aisément compréhensible pour l'opinion publique occidentale sensible au discours sur les droits humains, et qui a ensuite donné naissance à plusieurs programmes que nous présenterons plus loin. L'argument sert depuis longtemps aux autorités de la RDC. « Les téléphones que vous avez ici dans vos pays contiennent le sang des Congolais », a encore déclaré Félix Tshisekedi lors de l'interview qu'il a accordé à la *Deutsche Welle* le 2 mai 2024.

Chacun des rapports des Nations unies apporte des précisions sur ce soutien du Rwanda qui trouve un prétexte dans la menace que représenteraient les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Cette milice est composée d'anciens *interahamwe* associés aux soldats hutus des ex-Far rwandais, réfugiés au Congo après le génocide de 1994. Le nombre de ces membres est tombé à un millier en 2024, selon des sources locales, mais leur identification n'est pas facile d'autant qu'ils se fondent au sein d'une nébuleuse de groupes locaux. La question de leur retour au Rwanda, de leur relocalisation en RDC ou de leur « éradication » pure et simple a toujours été au cœur de la querelle entre la RDC et le Rwanda[2].

Les ressources minières convoitées

Dans la longue durée, des enjeux qui mettent en scène la démographie et l'occupation de l'espace dans les territoires des Grands Lacs nourrissent les tensions ethniques, exacerbées par les haines accumulées pendant des décennies. Le processus est surdéterminé par l'appartenance ethnique, par l'appât du gain, par le pillage des richesses minières, forestières et agricoles et par tous les engrenages de la violence, dus aux carences de la démocratie. Tout cela génère une « économie de prédation », avec la possibilité d'un écocide dans les Grands Lacs. L'exploitation anarchique des ressources minières doit donc être considérée comme un facteur aggravant dans l'origine et la poursuite des conflits, et la violence endémique qui règne dans l'est du Congo est amplifiée par la militarisation de cette économie et la fraude massive qui y règne.

Les minerais de la région orientale du pays les plus convoités sont l'or ainsi que les trois minerais connus sous l'appellation « 3T » (*tin, tantalum, tungsten*) : l'étain, le tantale et le tungstène. Ni le cobalt ni le cuivre du Katanga, autres minerais très recherchés, et pas davantage le diamant du Kasaï, autre richesse du pays, ne relèvent de la même problématique. Ils sont inscrits dans une histoire et une géographie différentes.

1. *Conflicts in the Democratic Republic of Congo: Causes, impact and implications for the Great Lakes region*, United Nations, Economic Commission for Africa, 2015, p. 12.
2. Kibel' Bel Oka N., *Rébellions rwandaises au Kivu (1996-2024)*, Bruxelles, Scribe, 2024.

Carte 1.

Les ressources minérales dans l'est de la RDC

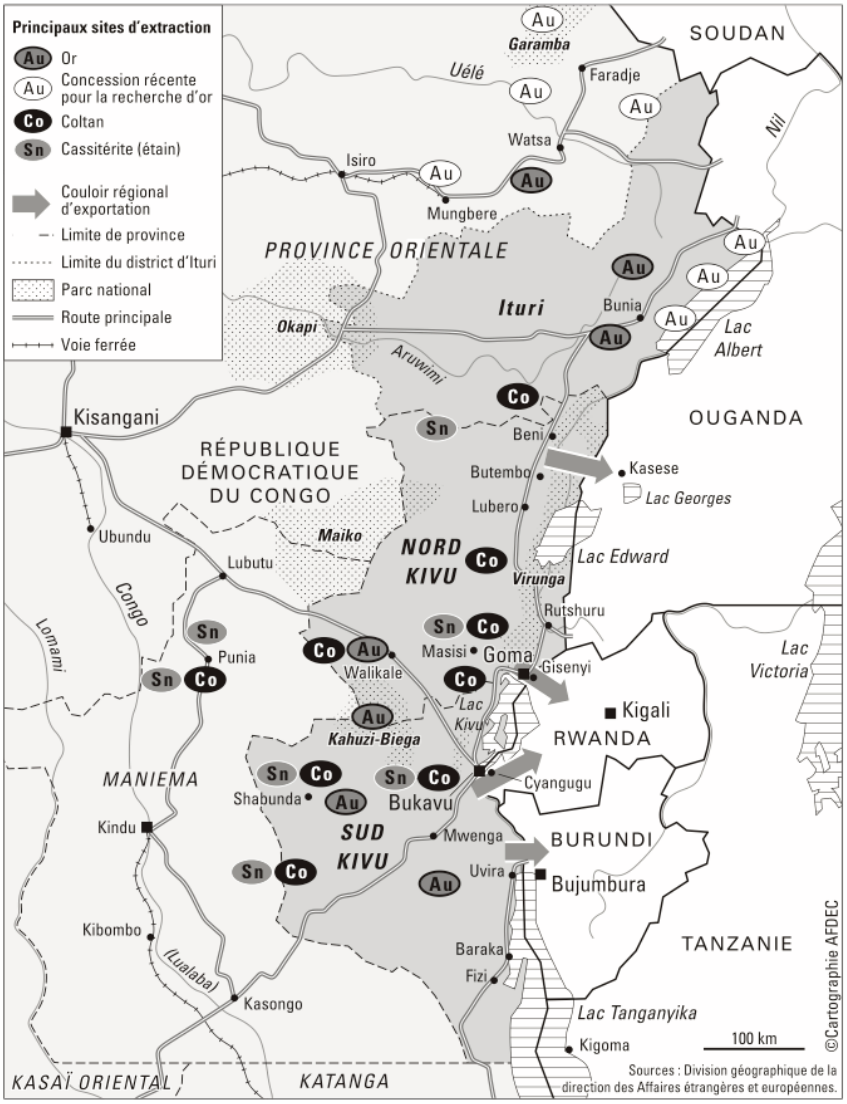

L'or

L'essentiel des gisements aurifères de la RDC est concentré dans les provinces du Haut-Uélé, du Lualaba, de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Maniema. 1 100 sites miniers, 18 entreprises industrielles et 200 exploitations artisanales et semi-industrielles sont recensés par le ministère des Mines. Même à petite échelle, exploités artisanalement, les gisements sont très productifs.

Les orpailleurs EMAPE vendent de petites quantités d'or sur le site où il a été extrait. En vendant sur place, ils obtiennent de l'argent liquide pour une consommation immédiate. Les commerçants locaux fixent le prix et collectent l'or et ont tendance à accumuler des volumes d'environ 50 grammes avant de le vendre à de plus grands commerçants. Ils accordent également du crédit aux propriétaires de puits et aux mineurs EMAPE pour l'équipement, la nourriture, les boissons, les vêtements, etc. L'or est ensuite transporté par portage humain jusqu'à la ville la plus proche où il est converti en dollars américains ou en produits de base et biens nécessaires aux communautés. Il est ensuite vendu aux négociants (les « grands commerçants ») dans des centres

d'achat d'or dans les grands villages ou les villes. L'espace dans lequel les commerçants, petits et grands, opèrent est très précaire : il n'y a pas d'infrastructure, les installations bancaires sont absentes, les routes sont de mauvaise qualité et peu sûres, ce qui rend difficile pour les commerçants de transporter des quantités importantes d'argent en liquide et d'or[1]. Les grands commerçants augmentent la pureté de l'or, le fondant en une barre dorée. En règle générale, ils accumulent 250 à 2 500 grammes de barres dorées avant de les vendre à des comptoirs qui organisent leur vente à l'exportation.

La mine à ciel ouvert de Kibali, à côté de la ville de Doko, à la frontière ougandaise, est la seule répondant aux standards internationaux[2]. Avec 6 500 employés, elle exploite une des plus grandes mines d'or au monde et aussi la plus automatisée grâce à ses trois centrales hydroélectriques. La production totale de la mine en 2023 a atteint 762 222 onces d'or. La mine appartient à Kibali Goldmines SA, une coentreprise détenue à 45 % par Barrick Gold et le géant minier international AngloGold Ashanti et à 10 % par la Société minière de Kilo-Moto (Sokimo), une société d'État. Elle est autorisée à exploiter cette mine et 17 autres sites adjacents couvrant une vaste zone. Lorsque Barrick Gold, l'exploitant canadien, a démarré la construction des installations de Kibali en 2009, cette région était l'une des plus pauvres de la RDC.

La valeur créée et l'infrastructure construite ont transformé la région en une nouvelle frontière économique et un carrefour commercial prospère, avec une communauté qui est passée de 30 000 personnes en 2009 à plus de 500 000 personnes. Des compagnies minières chinoises semi-industrielles sont aussi disséminées sur les zones d'exploitation d'Ashanti Goldfield Kilo (AGK), mais leurs propriétaires affirment travailler en toute légalité, en utilisant les licences de la Sokimo.

En dehors de Kibali, les orpailleurs, pour qui l'exploitation minière constitue la principale stratégie de subsistance, sont des dizaines de milliers à travailler sur les sites de la Sokimo qui dispose de droits exclusifs pour l'exploitation de l'or sur 83 000 km^2 dans les provinces de l'Ituri et du Haut-Uélé. Ces sites ne sont pas exploités industriellement. Les orpailleurs doivent remettre 30 % de l'or qu'ils extraient à la Sokimo, plus 50 % au « chef du puits[3] ». Il ne leur reste donc pas grand-chose. La société publique réclame 30 % au motif que les orpailleurs n'ont pas de titre d'exploitation. Mais comme certains sont d'anciens combattants des différentes guerres civiles en Ituri et qu'ils n'ont pas rendu leurs armes, aucune tentative sérieuse n'a été entreprise pour les contraindre à quitter les sites. Plus les mineurs mettent de temps à trouver de l'or, plus ils s'endettent auprès des chefs de puits et, lorsqu'ils trouvent enfin un bon filon, plus grande est la part de leur production qu'ils doivent céder pour rembourser leur dette. Comme dans tous les sites d'exploitation artisanale en RDC, la misère est le lot quotidien de ces nouveaux « damnés du sous-sol ».

Dans le Sud-Kivu, les activités d'extraction d'or d'entreprises semi-industrielles – qui opèrent souvent avec des capitaux chinois – ont augmenté, à la suite de l'arrivée d'acteurs tels que Congo Blueant Minerals dans les territoires de Mwenga et Shabunda et de la Société orientale Ressources Congo à Mwenga. Cinq entreprises chinoises ont été accusées en 2021 d'utiliser des coopératives comme façades pour avoir accès à des permis d'exploitation. L'exploitation des sites aurifères de la chefferie de Wamuzimu suscitait le mécontentement des communautés locales parce que les dégâts provoqués par ces sociétés s'étaient multipliés : pollution des rivières, destruction des champs et des étangs piscicoles sans indemnisation, arrestations abusives par les militaires chargés de la sécurisation des sites. La militarisation de ces exploitations illégales engendre en outre des violences contre les civils[4].

1. Certaines de ces informmations viennent de l'étude *Analyse de marché : l'or de l'exploitation artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'est de la RDC. Projet pour l'or commercialement viable et sans conflit (CVCFG)*, USAID, document non publié, 2021.
2. La présence de l'or dans ce bassin a été signalée dès 1895. En 1905, débuta l'exploitation. Puis, en 1919, fut créée la Régie des mines de Kilo-Moto devenue en 1926 la Société minière de Kilo-Moto (Sokimo), société anonyme par actions. Avec la Compagnie minière des Grands Lacs (MGL), la Sokimo constitua le pilier de la production aurifère durant toute la période coloniale jusqu'en 1960.
3. Ken Matthysen et Erik Gobbers, *Armed conflict, insecurity, and mining in eastern DRC: Reflections on the nexus between natural resources and armed conflict*, IPIS, Antwerp, 2022.
4. Justin Mwetaminwa et Thierry Vircoulon, *L'exploitation illégale des minerais et des forêts par les entreprises chinoises au Sud-Kivu*, notes de l'IFRI, Centre Afrique subsaharienne, 2022.

On estime que 98 % de l'or artisanal sort en contrebande de la RDC selon les données d'Impact de 2021[1]. 23 tonnes (sur une production de 41 tonnes) sont estimées non déclarées. Au prix de l'or début 2025, cette estimation en poids correspond à une valeur annuelle de 1,7 milliard de dollars. L'État congolais ne perçoit évidemment aucun revenu sur ces flux.

Le coltan, la cassitérite et le tungstène (3T)

Le nombre total de mineurs artisanaux (les « creuseurs ») engagés dans l'extraction des 3T dans la région des Grands Lacs n'est pas connu avec précision ; les données évoquent un nombre se situant entre 50 000 et 200 000, variable en fonction des saisons, des prix de vente et de différents facteurs, comme la sécurité ambiante.

Le terme courant « coltan » (contraction de « colombo-tantalite ») est utilisé en Afrique centrale pour désigner un minerai contenant le tantale (Ta) et le niobium (Nb), deux métaux stratégiques pour les technologies modernes. Il se situe dans la ceinture stannifère qui s'étend de la province du Nord-Kivu au nord du Katanga, en passant par les provinces du Sud-Kivu, du Maniema, les districts de Manono et de Mitwaba. Il est vain de rechercher le coltan en dehors de ce couloir de l'est du pays, long d'environ 700 km et large de 250 km (avec un maximum de 400 km atteint au Sud-Kivu et au Maniema). La production artisanale a représenté 90 % de la production au cours des dernières années. Le minerai est en effet aisément accessible et se prête aux techniques relativement simples d'extraction et de traitement. Cohabitent cependant avec les EMAPE quelques grandes mines de coltan, sur des gisements importants, fournissant du travail à plusieurs milliers de mineurs. Alors que les sites miniers artisanaux produisent généralement moins de trois tonnes de concentré de coltan par mois, plusieurs mines ont atteint des niveaux de production nettement supérieurs : Manono a déclaré jusqu'à 15 tonnes, Kisengo jusqu'à 30 tonnes et Bibatama jusqu'à 80 tonnes de production de concentré de coltan par mois[2]. Le prix payé à la mine est directement ajusté sur le cours mondial. Celui de l'étain se fixe au London Metal Exchange (LME). Le LME a un statut quasi mythologique auprès des creuseurs qui ignorent évidemment tout des mécanismes des marchés internationaux. Certains s'interrogent innocemment : « Mais pourquoi Monsieur Élémi (L-M-E) est-il si tyrannique avec nous avec ses prix si bas ? » Tel un diable.

Un minerai composé de dioxyde d'étain (SnO_2), la cassitérite, est très présente dans la province du Sud-Kivu, dans le territoire de Shabunda et dans le Nord-Kivu à Walikale et sur le plateau de Masisi. L'étain extrait est employé dans la fabrication du fer-blanc, dans divers emballages alimentaires et surtout dans les circuits électroniques des équipements informatiques. Son extraction date de l'époque coloniale, vers les années 1930. Le mode de production artisanal prévaut encore, mais la production industrielle de grande envergure gagne du terrain avec la mise en production d'une mine souterraine importante en 2019, à Bisié, dans la région du Nord-Kivu. Le Canadien Alphamin Resources extrait le minerai de Mpama North, le gisement le plus riche du monde en étain, avec une teneur moyenne de 4,5 % Sn. À titre de comparaison, la teneur moyenne en minerai d'étain se situe en général à environ 0,8 à 1 % Sn. Bisié produit environ 4 % de la production mondiale.

Enfin, le tungstène (ou wolfram), quant à lui, est un métal très résistant à la corrosion aux acides et à l'oxydation. Il est connu pour son point de fusion qui, à des températures de 3 400 °C, est le plus élevé de tous les métaux. Il se combine avec le carbone pour former un carbure de dureté très élevée. En alliage avec les aciers, il augmente leur solidité et leur résistance à la chaleur. La Chine est considérée comme le plus grand producteur de ce métal. La RDC, dont la production provient de l'est, mais aussi du Katanga, est un petit acteur sur le marché mondial.

1. *The Just Gold Project: Lessons for the Future of Artisanal Gold in Democratic Republic of Congo*, Impact, 2021.
2. Philip Schütte et Uwé Näher, « Tantalum supply from artisanal and small-scale mining: A mineral economic evaluation of coltan production and trade dynamics in Africa's Great Lakes region », *Resources Policy*, vol. 69, décembre 2020.

L'organisation de l'exploitation des EMAPE

Dans les carrés miniers, les creuseurs travaillent sous le contrôle des « chefs de colline », qui jouent un rôle essentiel dans l'organisation des tâches. Depuis 2011, le regroupement dans une coopérative agréée par le ministre et détentrice d'une carte d'exploitation artisanale est devenu un préalable à l'accès aux sites miniers. Les coopératives se sont donc multipliées dans toute la partie orientale du pays. On en compte 150 en Ituri, 45 au Nord-Kivu et 114 au Sud-Kivu[1]. Mais des hommes d'affaires et des élites politiquement connectées ou des autorités coutumières ont commencé à utiliser leurs réseaux et capitaux pour créer des coopératives afin d'accéder à des permis d'EMAPE lucratifs. Au lieu de promouvoir l'action collective parmi les mineurs artisanaux afin de défendre leurs intérêts, « certaines d'entre elles sont accaparées par les élites, sont organisées selon des lignes ethniques et ne fournissent aucun soutien aux mineurs. Elles sont potentiellement des sources de tensions communautaires sur l'accès aux ressources[2] ».

Plusieurs modes d'exploitation coexistent dans le secteur des 3T : celui de ceux qui « raclent » dans les gisements à faible teneur, ce qui oblige ensuite à une première opération (lavage, concassage, broyage) avant l'enfûtage lorsque le minerai a atteint une certaine teneur, et celui de ceux qui n'attaquent que les carrés miniers à forte teneur avant la mise en fût.

Les creuseurs reçoivent une rémunération journalière, calculée selon la pureté et le poids des minerais qu'ils rapportent. L'unité de paiement du coltan est le paquet de 250 grammes, appelé *robo* ou *quart* en swahili. Il est vendu par le chef de colline à un négociant. Cette cession est étroitement contrôlée. Pour éviter que l'artisan mineur n'aille chercher un meilleur prix ailleurs, un contrôle du circuit est assuré par une société de sécurité ou plus souvent par des éléments d'un groupe armé. En temps normal, le revenu journalier du mineur de coltan se situe dans une fourchette de 2 à 3,40 dollars selon sa productivité et la qualité de son site ; dans quelques mines, des niveaux de revenus allant jusqu'à 4,40 dollars ont été observés[3]. Apparemment, la situation est enviable comparée à celle d'un fonctionnaire ou d'un agriculteur, mais il faut l'examiner au regard de la cherté de la vie à proximité des mines et des risques physiques encourus. Autour des sites, on trouve des boutiques d'outils et de fournitures, des kiosques, des restaurants, bars et maquis qui animent la vie locale.

Les creuseurs opèrent en grande majorité sans permis, sans contrat de travail, sans couverture médicale. Les effets à long terme sur la santé des poussières de coltan, légèrement radioactives, restent inconnus. En 2019, l'International Peace Information Service (IPIS) a observé la présence d'enfants dans environ un tiers des mines. Certains exploitants travaillent dans des tunnels réputés dangereux, dans lesquels seuls des enfants peuvent se faufiler, pour la moitié du salaire d'un adulte. Pourtant, le Code minier de 2018 pénalise le recours au travail des enfants ou la vente de minerais qu'ils ont extraits péniblement.

Pour réglementer la production, le gouvernement de la RDC a créé le Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et à petite échelle (SAEMAPE) en 2003. Ce service a pour mission de « formaliser » l'activité de ce secteur minier grâce à une double stratégie : réglementer et surveiller ses opérations et soutenir son développement professionnel. Le SAEMAPE doit également surveiller les activités des mineurs artisanaux dans la filière du coltan, de l'exploitation au point de vente.

Localement, les activités minières ont des impacts néfastes sur le milieu. Les pollutions liées à l'ensablement et celles chimiques associées à l'utilisation dans certaines mines et du mercure et du cyanure détruisent les ressources halieutiques, pénalisent les activités agropastorales… L'essor de l'activité minière artisanale engendre un ensemble de transformations

1. Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (SAEMAPE), Kinshasa, avril 2023.
2. Ken Matthysen et Erik Gobbers, *Armed conflict, insecurity, and mining in eastern DRC: Reflections on the nexus between natural resources and armed conflict, op. cit.,* 2022, p. 2.
3. Données de Guillaume de Brier, Angela Jorns, Markus Geray et Alexandre Jaillon, *How much does a miner earn? Assessment of miner's revenue and basic needs study in the DRC*, International Peace Information Service, Antwerp, 2020.

plus ou moins rapides dans les milieux ruraux : changement d'usage des sols, afflux de population dans les zones minières qui peuvent entraîner des tensions sociales, des conflits pour l'accès aux ressources ou aux retombées de leur exploitation.

Le contrôle par les groupes armés

Après l'émergence des groupes armés locaux dans les années 1990 et leur prolifération pendant les deux guerres du Congo (1996-1997 et 1998-2003), une insécurité généralisée s'est installée dans l'Ituri et les Kivu, avec des attaques régulières contre les populations et les villages, des rapts et des embuscades de véhicules ou de convois de commerce. Ces actions violentes observées dans l'est du pays prolongent fréquemment des rivalités sur la possession des terres qui alimentent des tensions ethniques dont les origines remontent souvent à la colonisation, voire avant.

Une galaxie de groupes armés écume le territoire. Dans l'échantillon des 829 mines actives constitué par l'IPIS en 2023, un nombre impressionnant de mineurs (136 240) disait « souffrir de l'ingérence d'acteurs armés » parmi lesquels de nombreux petits groupes d'autodéfense qui utilisent les ressources tirées des carrés miniers pour financer leur survie, des groupes armés plus puissants et également beaucoup d'acteurs étatiques, de la police nationale, de la police des mines et surtout l'armée nationale (FARDC), active sur 37 % des sites miniers de l'échantillon. Le gouvernement a pourtant interdit la présence de l'armée sur les sites miniers et confié leur sécurisation à la police des mines, qui se révèle totalement défaillante. Nonobstant l'adoption de plusieurs textes réglementaires, les militaires continuent d'interférer dans le secteur minier et de s'arroger ses attributions. Ce que confirme le rapport des Nations unies de 2024 : « Des éléments des FARDC et de la garde républicaine ont participé aux activités d'extraction de l'or. Les ressources financières et les soldats des FARDC ont été détournés de la lutte contre les groupes armés pour protéger des intérêts privés dans le secteur minier[1]. »

Tableau 1.

Ingérences armées étatiques et non étatiques (2021-2023) sur un échantillon de 829 sites

Groupes armés	Nombre de mines mises sous contrôle	% de mines sous contrôle	Nombre de mineurs sous contrôle
Armée nationale	305	37 %	55 810
Police nationale	77	9 %	18 180
Police des mines	17	2 %	6 150
Groupes armés	242	29 %	56 100

Source : « Analyse de la carte interactive des zones d'exploitation minière artisanale dans l'est de la RDC », mise à jour 2023, IPIS, p. 20.

Sur le terrain, les groupes armés et les unités de l'armée, tous fougueux autant qu'avides, tirent profit du commerce de l'or du conflit de plusieurs manières : en contrôlant les carrés miniers, en forçant les mineurs à travailler pour eux, en volant les minerais extraits, en taxant illégalement leur transport, en contrôlant leur exportation. Raùl Sanchez de la Sierra a repéré la grande variété de prélèvements opérés par les groupes armés ; une taxe à l'entrée du tunnel de la mine, une taxe de protection aux villageois, un « péage » sur le transport, une « taxe sur les chiffres d'affaires » aux entreprises[2]… Les groupes armés délivrent des jetons comme preuve de paiement et les civils qui ne peuvent pas montrer ces jetons sont battus, condamnés à des amendes et détenus. Le rançonnement est généralisé, comme cela est documenté dans d'autres travaux récents[3] et les rapports d'experts des Nations unies.

1. *Rapport S/2024/432*, Nations unies, Conseil de sécurité, p. 4.
2. Raul Sanchez de la Sierra, « On the origin of the state: stationary bandits and taxation in eastern Congo », *Journal of Political Economy*, vol. 128, n°1, 2020, pp. 32-74.
3. *La laverie iTSCi*, Global Witness, 2022 ; Oluwole Ojewale, *Exploitation minière et commerce illicite du coltan en République démocratique du Congo*, Enact, Document de recherche n°29, 2022 ; *Minerais de sang. « Tout le monde voit les massacres à l'est du Congo, mais tout le monde se tait ». Le blanchiment des minerais 3T par le Rwanda et des entités privées*, Amsterdam & Partners, 2024.

Le rôle prédateur de l'armée nationale

La méthode choisie pour régler les conflits et résorber les insurrections a toujours été en RDC « l'intégration » des rebelles au sein de l'armée régulière et de la police nationale. L'armée congolaise est ainsi devenue un mille-feuille composé d'une soixantaine de groupes rebelles recrutés au fur et à mesure et installés sur le socle des anciennes forces armées zaïroises de Mobutu. Les nouveaux « intégrés » rejoignent les éléments hétéroclites issus des groupes de combattants antérieurement recrutés.

De 2012 à 2022, la section « Désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement, réinstallation et réduction de la violence communautaire (DDR/RR-CVR) » de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations unies en RDC (MONUSCO) a désarmé et démobilisé environ 6 700 combattants adultes congolais et 2 900 enfants associés aux groupes armés. Certains de ces miliciens ont rejoint les FARDC et la police ; d'autres ont choisi de réintégrer la vie civile. Les soldats sont mal payés, mal entraînés, mal encadrés et sous-équipés, alors que les officiers supérieurs détournent une partie de leur solde et des rations quotidiennes. Jason Stearns, un chercheur américain qui connaît le terrain depuis 1991, a observé que les combattants effectuent des allers-retours récurrents. Ils sont démobilisés puis ils entrent dans les FARDC avant de retourner dans une milice, au gré des opportunités[1]. Il arrive que les mêmes individus se retrouvent successivement anciens démobilisés, remobilisés, redemobilisés et enfin actifs dans d'autres groupes armés.

L'armée compte plus de 50 anciens groupes rebelles en son sein. Ils n'ont jamais démontré une volonté de renoncer à leur autonomie. Dans certaines unités, on ne parle ni le swahili, ni le lingala, ni le français, mais le kinyarwanda. Tout cela en dépit des plaintes des associations de la société civile qui dénoncent l'incohérence de confier à d'anciens rebelles le commandement d'unités et l'administration de territoires dans lesquels ils ont commis des crimes.

Cette modalité de traitement des rébellions n'a jamais créé les meilleures conditions pour former une armée républicaine. Lorsqu'elle porte sur d'importants effectifs et qu'elle est mal conduite, la méthode peut avoir un effet totalement déstructurant sur l'armée. Les opérations de brassage/mixage ont depuis leurs débuts été des occasions d'infiltrer des éléments pro-rwandais dans l'armée. Elles ont parfois été le moyen de recycler des miliciens au passif encombrant, y compris des chefs placés sous sanction par l'ONU, *via* en particulier les *Wazalendo* (patriotes en kiswahili), ces miliciens élevés par Kinshasa au rang de sauveurs de la patrie en danger, des supplétifs qui tentent de colmater les brèches sécuritaires, là où l'armée est défaillante. Ils servent à surveiller les carrés miniers pour le compte de politiciens locaux et de chefs de bande dont certains, comme Guidon Shimiray Mwissa, sont sous sanctions internationales pour enrôlement d'enfants soldats, violences sexuelles... La loi sur la réserve armée de la défense, adoptée en juillet 2023, en officialise l'existence. Le résultat est résumé par John Banyene, président de la société civile du Nord-Kivu : « On ne sait plus qui est qui. Qui est soldat ? Qui est milicien ? Qui est bandité[2] ? »

La violence des groupes non étatiques

Beaucoup de groupes armés ont la même origine, un encastrement communautaire. Les chefs coutumiers jouissent d'une réelle légitimité. Elle est fondée sur plusieurs éléments allant du pouvoir que leur confère leur statut de gardiens de la terre à la reconnaissance d'une autorité fondée sur la lignée, en passant par les dimensions spirituelles et par leur rôle d'arbitres dans des contextes de crises sociétales aiguës. Ces éléments sont constitutifs selon Kasper Hoffmann de « l'ethno-gouvernabilité[3] ».

Au fil du temps, les chefs de village s'entourent d'un groupe d'hommes en armes qui assure leur protection et celle de leur communauté. Ainsi naissent les

1. Jason Stearns, *The War that does not say its name: the Unending Conflict in the Congo*, New York, BBS Public Affairs, 2011. Voir aussi : *Groupes armés et développement en RD Congo*, Actes du colloque FES-UOB, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2023.
2. Cité par Christope Châtelot, « Dans l'est de la RDC, le jeu dangereux des autorités avec les groupes armés », *Le Monde*, 9 décembre 2024.
3. Kasper Hoffmann, « Ethnogovernmentality: The making of ethnic territories and subjects in Eastern DR Congo », *Geoforum*, n°119, 2021, pp. 251–267.

milices d'autodéfense locales, les Maï-Maï. D'abord portés par la demande sécuritaire de leur communauté, ils s'en extraient progressivement pour s'autonomiser et nouer des liens avec des politiciens locaux et parfois nationaux[1]. Au fur et à mesure qu'ils acquièrent des pouvoirs et qu'ils se constituent des butins sur les mines et sur d'autres ressources (bétail, terres, forêts), les chefs armés deviennent des « seigneurs de guerre » et finissent par détenir les « fonctions essentielles d'un État[2] ».

Combien sont-ils ? Le Baromètre sécuritaire du Kivu (*Kivu Security Tracker*) est un projet conjoint du Congo Research Group, basé au Center on International Cooperation de l'université de New York, et de Human Rights Watch. Son objectif est de cartographier les violences commises par les forces de sécurité de l'État et les groupes armés dans l'est de la RDC afin de mieux comprendre les tendances, les causes de l'insécurité et les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Le baromètre a cartographié les groupes armés non étatiques présents en 2023 dans les provinces orientales du Congo pour en dénombrer 120. Le chiffre établi par le Programme de démilitarisation, de désarmement et de réintégration (P-DDRC) est lui de 252, avec près de la moitié au sud, à Fizi, Muenga et Uvira.

Quelques groupes ont des rayons d'action étendus. Début 2024, avant que le M23[3] bouleverse la carte des Kivu, les Nyatura étaient présents dans le territoire de Rutshuru, les miliciens de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) étaient entre le Masisi et le Rutshuru, les Nduma défense du Congo rénové se trouvaient à la lisière des territoires de Walikale, les Raïa Mutomboki au Masisi et au Sud-Kivu, tous contrôlés par des commandants, des « généraux autoproclamés » revendiquant leur indépendance. La poursuite des conflits leur permettait de se comporter comme des « bandits stationnaires » au sens de Mancur Olson, « qui s'installent pour monopoliser le vol sur leurs sujets à un taux d'imposition donné[4] ».

Les positions acquises demeurent rarement intangibles. Le scénario fréquent est celui de l'affrontement entre groupes armés et forces d'autodéfense locales autour de la sécurisation de leurs zones de contrôle respectives. Ces querelles, qui tournent souvent en affrontements – une centaine en 2024 – prolongent toujours des rivalités historiques et ethniques nées sur les terres et dans les villages.

Trois exemples de « prises de guerre »

L'Ituri partage avec l'Ouganda une frontière en partie composée du lac Albert. Fin 2024, dans le territoire de Djugu, sur les 36 sites miniers étudiés par le Groupe d'experts de l'ONU[5], des membres des FARDC, du groupe d'autodéfense Jeunesse-Zaïre et de la milice la plus meurtrière, la CODECO, à qui on attribue des tueries de milliers d'Ituriens, contrôlaient une production hebdomadaire d'or de plus de 29 kg. Les collusions entre eux sont multiples[6]. Le « général » Lango, un commandant de la milice, contrôlait la mine Morgue, s'enrichissant en taxant illégalement les exploitants de la mine. Baraka Maki. Le commandant du groupe Zaïre, basé dans la région de Mabanga, avait lui aussi mis en place un système

1. Jason Stearns, « L'ancrage social des rébellions congolaises. Approche historique de la mobilisation des groupes armés en République démocratique du Congo », *Afrique contemporaine*, n°265, 2018, pp. 11-38. Le mot *Maï-Maï* qui signifie « eau » en lingala et en sahili, car les combattants sont invulnérables grâce aux vertus magiques de l'eau, est devenu un nom commun qui rassemble toutes les forces qui surgissent chaque fois au Congo contre le pouvoir en place et qui se sentent victimes d'une dynamique d'exclusion.
2. Soeren J. Henn, Gauthier Marchais, Christian Mastaki Mugaruka et Raul Sanchez de la Sierra, « On the Origins of Direct Rule: Armed Groups and Customary Chiefs in Eastern Congo », *BFI Working Paper,* n°86, 2024, p. 3.
3. Le Mouvement du 23-Mars (ou M23) tire son nom des accords de paix de 2009, à la suite desquels des rebelles pro-rwandais furent intégrés dans l'armée nationale. Huit ans après avoir déposé les armes, le mouvement est réapparu en décembre 2021 dans les montagnes du Nord-Kivu. Son chef militaire Nziramakenga Ruzandiza Emmanuel Sultan n'en était pas à son coup d'essai. Le « général » a pris part à toutes les insurrections qui secouent les Grands Lacs depuis 1994. Placé sous sanction onusienne en 2012 pour « meurtres, mutilations, violences sexuelles, enlèvements » et pour recrutement de mineurs, il est aussi accusé par l'ONG Human Rights Watch de « massacres » dans le Nord-Kivu.
4. Mancur Olson, *Power and prospérity*, New York, Basic Books, 2000.
5. *Rapport S/2024/432* de l'ONU.
6. Josaphat Musamba et Erik Gobbers, *Armed groups, territorial control, land disputes, and gold exploitation in Djugu, Ituri, Democratic Republic of Congo*, Rapport n°D/2023/4320/05, 2023, p. 7.

de prédation autour de l'exploitation de l'or, taxant les EMAPE (avec une taxe qualifiée par le groupe armé de « taxe de sécurité », qui correspondait à environ 20 % de la production) et exploitant directement les sites miniers sur la rivière Shari, dans les environs de Mabanga. Baraka vendait son or directement en Ouganda.

Au Nord-Kivu, les sites miniers de Rubaya dans le territoire de Masisi produisent 20 % de la production mondiale de coltan, avec un minerai pur à 30 %, une qualité qui n'a pas d'égal sur le marché. Cohabitent la société minière du Bisunzu (SMB) détenue par un député d'origine tutsi, et une dizaine de milliers d'artisans réunis au sein d'une coopérative (Cooperama) dirigée par un autre député, un ex-rebelle, connu quant à lui pour ses liens présumés avec les milices locales, notamment d'origine hutu. Fin avril 2024, toute la zone est passée sous le contrôle du M23, délogeant, les armes à la main, les anciens occupants, un groupe rebelle, la Coalition des patriotes résistants congolais - Force de frappe (Pareco-FF), allié à l'armée de la RDC. Début 2025, le M23 comptait environ 4 000 hommes, selon des estimations de l'ONU, et était soutenu par les forces spéciales des Forces de défense rwandaises (FDR) avec 4 000 soldats identifiés présents du lac Edouard au lac Kivu avec la prise de Goma en janvier 2025. La police elle-même en charge de la protection de la SMB était infiltrée par des éléments rwandais[1]. Le M23 avait établi une surveillance du transport des minerais extraits du site minier vers Mushaki, laquelle localité est devenue une plaque tournante de la contrebande, puis vers leur destination au Rwanda, *via* Tongo-Kalengera. Chaque cargaison était taxée par le M23, lui permettant de se financer. Les creuseurs artisanaux et les négociants étaient contraints de verser une taxe de 3 000 dollars par tonne pour le coltan et de 2 000 dollars par tonne pour la cassitérite. La filière qui produit 400 tonnes de coltan et plus de 500 tonnes de cassitérite par semaine était ainsi totalement « rwandisée », alimentant directement les fonderies de Kigali, où ils sont « blanchis » avec du coltan local pour devenir *made in Rwanda* avant leur exportation. Le contrôle du M23 sur le territoire de Masisi et de Rutshuru a ainsi permis début 2025 au Rwanda d'établir son contrôle sur quasiment toute la production, le commerce et la première transformation du coltan venant de la région.

Au Sud-Kivu, le groupe armé Maï-Maï Yakutumba de la communauté des Babembe, opérant sur les moyens et les hauts plateaux des territoires d'Uvira et de Fizi, contrôlait en juillet 2024 la plupart des activités d'extraction de l'or. Un État dans l'État. La milice avait mis en place un système élaboré de taxation et de partage des profits appliqué à une production annuelle d'or estimée entre 2 et 3 tonnes. La milice faisait usage de la force ou menaçait d'y recourir en cas de désaccord avec les opérateurs. Les combattants de Yakutumba qui travaillaient sur les sites miniers pouvaient être appelés à prendre les armes à tout instant et déployés en dehors des activités minières pendant un certain temps avant de reprendre leur poste. D'où des tensions régulières avec d'autres milices frustrées par la répartition inéquitable des revenus de l'extraction du minerai. Sur le site de Kachanga, le plus important de la région de Misisi, comptant plus de 10 000 creuseurs et plusieurs centaines de gisements actifs, une centaine de miliciens Yakutumba étaient présents. De leur côté, les soldats des FARDC prélevaient des taxes sur les creuseurs, les travailleurs auxiliaires, le matériel et la production, sous prétexte d'assurer la sécurité sur le site et de ses environs. Chaque propriétaire de concasseurs devait payer une taxe aux Yakutumba qui avaient trouvé une autre source de revenus en mettant une taxe sur les cuves des coopératives destinées au traitement chimique des résidus déversés par les mineurs artisanaux.

Le trafic et la taxation des filières

La majorité des milices sont impliquées dans le commerce des produits de la faune, du charbon de bois, du bois de séquoia, de la marijuana et des produits du braconnage. Les groupes armés se procurent également des revenus de bien d'autres manières,

1. Kibel' Bel Oka N., *Rébellions rwandaises au Kivu (1996-2024), op. cit.*, 2024, pp. 119-124.

notamment par le pillage, les enlèvements contre rançon et d'autres actes de criminalité et de banditisme. Ils rackettent les villageois.

Le système de prédation minière a une autre envergure. Pour qu'il fonctionne, il faut des circuits de commercialisation et une demande extérieure huilant par l'argent toute la filière frauduleuse. Le trafic a été documenté par différents rapports d'ONG et de l'ONU. Dans la filière artisanale des 3T, on rencontre après les creuseurs les « négociants » qui achètent les minerais, puis les comptoirs qui livrent des minerais aux unités industrielles ou exportent les minerais *via* divers intermédiaires.

Du carré minier au poste du négociant, le transport se fait par sac de 25 ou 50 kg, porté à dos d'homme ou plus souvent tiré sur une bicyclette de fabrication chinoise. Ils franchissent collines, marécages et petits cours d'eau, par une chaleur étouffante ou sous une pluie battante. Les porteurs seraient environ 2 000 selon les autorités locales. De Bisie à Walikale, soit une distance de 70 km, les plus vaillants font le trajet d'une traite en une dizaine d'heures. Les autres partent l'après-midi, dorment sur le parcours, et reprennent la marche tôt le lendemain.

Walikale est un territoire très enclavé. La route qui mène à Goma, longue de plus de 200 km, est impraticable vu son état de délabrement. De la route, en plein village de Kilambo, décollent de petits avions transportant les minerais vers la capitale du Nord-Kivu. La part du trafic aérien est importante, en raison de l'état des routes et de l'embrouillement des contrôles effectués par les forces de sécurité et les diverses milices. Les petits porteurs, loués par les opérateurs dans les aéroports de Nairobi, de Dar es Salam, de Kigali ou de Kampala, savent atterrir sur les pistes en terre, proches des sites miniers, avant de repartir avec leur cargaison vers Kigali ou Cyangugu.

Les exportateurs, parfois associés à divers trafiquants de minerais, agents clandestins et forces rebelles, préfinancent les négociants. Les « coupures de fonds » sont fréquentes, car il n'y a pas de système bancaire à ce niveau de la filière d'approvisionnement et les fluctuations des prix des minerais créent de l'incertitude. Ils surveillent les canaux de transport et organisent sur les routes et les pistes des barrages payants.

Dans le Sud-Kivu, le gouverneur a comptabilisé pas moins de 3 100 barrages en 2023. Selon l'IPIS, environ la moitié des barrages cartographiés dans les territoires de Masisi et de Walikale étaient à la même époque sous le contrôle de groupes armés. Ils ont recours à la taxation illégale, appelée insolemment « effort de guerre » ou par l'euphémisme *lala salama* (« dormez en sécurité, on vous protège »). L'activité de taxation auprès de la population locale prend également la forme de campagnes de porte-à-porte, où les acteurs armés demandent des contributions de la population locale en espèce ou en nature. Cette collecte des tributs s'intensifie souvent en période de récolte agricole[1]. Le fait de payer est une pratique allant de soi et fait partie du scénario de l'autofinancement commode des services de sécurité. L'enjeu est toujours le gain de positions de rente sur la filière d'approvisionnement des minerais, de l'or d'abord et des 3T ensuite. Ces groupes sont appuyés par de grands opérateurs économiques et politiques installés dans les capitales provinciales ou à Kinshasa.

Le transport de l'or est plus aisé que celui du coltan ou de la cassitérite. Son exportation frauduleuse est rendue relativement facile, car les négociants peuvent dissimuler le minerai et le transporter en secret. Pour la sortie des sacs de minerais, plusieurs voies frauduleuses sont empruntées par les artisans proches des frontières. Avec le système du *kuchora*, les propriétaires de carrés miniers collaborent avec les négociants qui utilisent les sorties poreuses entre Goma et Gisenyi pour faire traverser les minerais à l'insu des autorités. Parfois, les négociants font appel à des personnes vivant avec un handicap pour faire sortir leurs marchandises, car ils sont moins contrôlés à la frontière. De l'autre côté, ils savent où déposer les sacs. Autre méthode fréquente, les négociants s'arrangent avec des officiers de l'armée ou de la

1. Judith Verweijen, Kasper Hoffmann et Godefroid Muzalia, *The country: a political sociology of roadblocks in DR Congo*, IIS Danish Institute for International Studies, 2024.

police pour échapper aux taxes contre un pot-de-vin. L'or est ensuite fondu et recyclé de nombreuses fois et commercialisé à plusieurs reprises, ce qui rend difficile l'identification du site de son origine. Du Sud-Kivu, l'or est exporté au Burundi, où les droits de douane à l'exportation sont moins élevés qu'en RDC et où il n'existe pas de licences minières pour les opérateurs. Le métal précieux est ensuite acheminé vers les Émirats arabes unis.

Comment se finance le système ?

Les conflits dans les Grands Lacs sont pour certains acteurs des activités très lucratives. Ils se nourrissent eux-mêmes : vente de minerais pour l'achat d'armes, des armes pour contrôler les sites miniers… Les bénéfices dégagés de l'exploitation et le commerce frauduleux permettent aux belligérants d'acquérir armements lourds, mortiers de longue portée, AK 47, munitions, appareils de transmission et uniformes à l'étranger, par des voies tout aussi frauduleuses sur les marchés est-européens et asiatiques. Un embargo sur les armes par les Nations unies est renouvelé régulièrement, mais les enquêtes observent régulièrement des violations de cet embargo mettant en cause aussi bien les autorités congolaises que les gouvernements ougandais, rwandais, sud-africain et de la Guinée équatoriale, soupçonnés de soutenir les ventes d'armes clandestines dans la région entravant ainsi gravement le retour à la paix.

En amont de la filière d'approvisionnement, les chefs de puits sont financés par des acheteurs d'or locaux, qui exigent en retour d'être leurs seuls clients. Plus les mineurs mettent de temps à trouver de l'or, plus ils s'endettent auprès des chefs de puits. Les acheteurs sont eux-mêmes préfinancés par les négociants, depuis des villes comme Uvira, Bukavu, Butembo ou Bunia. Les acheteurs d'or de ces centres régionaux préfinancent les négociants congolais, avec qui ils ont souvent des liens remontant à plusieurs générations.

Ni les mineurs artisanaux, ni les négociants locaux, ni les coopératives ne sont en mesure d'accéder au financement par l'intermédiaire des institutions financières, car le niveau élevé d'informalité à ce niveau de la filière d'approvisionnement signifie que ces acteurs ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences de demande de prêt (taux d'intérêt élevés, exigences de garantie trop rigides, absence de délai de grâce pour le remboursement). Au lieu de cela, ils dépendent d'un financement en espèces et d'avances de paiement, sans l'intervention d'une banque. Les acteurs de la filière de l'or en amont sont à la fois incapables d'accéder aux formes légales de crédit en raison de leur statut d'emprunteur informel, à haut risque, et peu enclins à accéder au crédit parce que les taux d'intérêt des banques locales sont usuellement supérieurs à la marge qu'ils réalisent sur les ventes d'or.

Le système bancaire formel est donc quasiment absent dans le fonctionnement des réseaux. Des intermédiaires s'y substituent. Ils ont des ramifications internationales ; ainsi, le réseau Nande du Congo oriental/Nord-Kivu entretient des relations très solides avec les Kondjo ougandais, les réseaux indo-pakistanais et Dubaï. La filière établit son propre taux de change dollar/franc congolais fixé par les cambistes de manière indépendante de la Banque centrale du Congo. L'or peut aussi servir de devise en l'absence d'un mécanisme bancaire. Ces pratiques se révèlent cacher des opérations de blanchiment de liquidités. Peu de moyens sont réservés à l'amélioration de la productivité des mines, l'insécurité régnante du fait des groupes armés rendant précaire cette affectation. La porosité des frontières facilite un double trafic, les armes et les minerais, car les premières permettent d'avoir accès aux seconds et réciproquement.

En fin de compte, milices, forces d'autodéfense locales, mais aussi chefs coutumiers et structures militaires s'invitent quasiment tous dans les conflits liés à l'approvisionnement des minerais. Cette situation est une parfaite illustration de l'économie mafieuse où chacun occupe son territoire et prélève sa part le plus rapidement et violemment possible. À certains moments, des collusions toujours provisoires – parfois paradoxales, car faites de groupes rivaux – se forment entre petits oligopoles associant officiers, hommes d'affaires, dirigeants politiques. Mais les positions rentières ne sont jamais pour longtemps acquises. Si l'un empiète sur le territoire de l'autre, c'est la guerre. Les hostilités succèdent à la trêve lorsque le contrôle de l'acheminement des minerais est remis en cause. Le « modèle de la prédation

minière » est donc chroniquement instable parce qu'il repose sur la rapacité collective et la discorde inter-groupe.

Chaque chef de guerre contrôle un territoire, sa mine et son circuit de commercialisation, trois éléments constitutifs de sa rente. S'il déborde sur l'aire de jeu d'un autre chef, s'il transgresse le fragile compromis ou bouscule les hiérarchies, c'est la guerre ! Et le chaos encore. On rejoint ici une ancienne observation de Charles Amo Yartey[1] tirée de plusieurs cas de conflits africains. Les agents sont pris dans une frénésie calculatrice avec à la clé des risques élevés. Mais très profitable pour certains acteurs : les chefs de milices, les officiers de l'armée, les négociants, les représentants des comptoirs, les raffineurs, les transporteurs, les exportateurs.

Les dix ingrédients du « modèle de prédation » en RDC

- Des ressources minières aisées à mettre en valeur avec un faible investissement et répondant à une forte demande internationale.
- Une main-d'œuvre de mineurs disponibles.
- Des groupes armés qui contrôlent l'exploitation et le commerce de minerais et qui y trouvent un financement pour leur armement.
- Un réseau commercial de négociants et de comptoirs frauduleux jusqu'aux frontières territoriales.
- Un dispositif sécuritaire (armée, police, douane) déviant qui trouve son avantage dans la prédation.
- Des canaux parallèles d'approvisionnement en armes pour sécuriser les positions des groupes militarisés.
- Un climat de violence au quotidien, avec de la propagande et de la rumeur pour entretenir la terreur.
- Un État défaillant, marqué par la déliquescence des gouvernances passées, doté d'institutions précaires et d'une multiplicité d'autorités et d'acteurs à la légitimité douteuse.
- Un système financier informel efficace qui fluidifie le système.
- Des acteurs extérieurs avides et sans scrupule, prêts à entretenir des conflits civils pour accaparer une fraction de la rente minière par la valorisation sur les marchés mondiaux.

1. Charles Amo Yartey, « The Economics of Civil War in Sub-Saharan Africa », dans Jean A. P. Clément (dir.), *Postconflict Economics in Sub-Saharan Africa, Lessons from the Democratic Republic of the Congo*, Washington, International Monetary Fund, 2004.

La valorisation internationale des minerais

Les tensions liées à la richesse du sous-sol congolais se raccordent à une géopolitique plus large. Cette région serait une *shatterbelt*, une « ceinture éclatée », définie par Stéphane Rosière pour un autre contexte comme « une vaste région, à la situation stratégique, caractérisée par la présence d'États en conflit et prise dans les conflits d'intérêt des grandes puissances voisines[1] ». Effectivement, il existe une dimension régionale qui contribue à la perpétuation des conflits existants : trois pays voisins facilitent la contrebande de ressources naturelles exploitées illégalement dans l'est de la RDC.

Une demande mondiale en forte croissance

Le marché de l'or est bien connu. Il est dominé par les besoins des banques centrales, des riches épargnants et de la bijouterie. Le marché de la bijouterie achète la plus grande proportion d'or, représentant au moins 50 % de la demande mondiale d'or. La croissance de sa valeur sur le marché de gré à gré (OTC) de Londres est continue, exponentielle même à certaines périodes de crise économique. La RDC, petit producteur, en comparaison par exemple en Afrique avec le Ghana, par conséquent sans prétention à en influencer le cours, tire bénéfice de cet engouement.

Examinons le cas du tantale, le minerai pour lequel la RDC réalise, avec 860 tonnes, 43 % de la production mondiale, avant le Brésil, la Chine, le Rwanda, l'Éthiopie, le Nigeria, l'Australie et le Mozambique[2]. Petit marché de gré à gré, dominé par quelques traders, il est porté depuis vingt ans par une demande internationale en croissance et les perspectives sont positives. Il est aujourd'hui considéré comme un « minerai critique » par l'U.S. Geological Survey et le département américain de l'Énergie des États-Unis. La taille du marché devrait atteindre 3,18 kt d'ici à 2029, avec une croissance de 5 à 6 % par an au cours de la période[3].

Le tantale est très résistant à la corrosion, hautement réfractaire et bon conducteur de chaleur. Pour ses qualités, il est utilisé dans la fabrication des aciers spéciaux ainsi que des superalliages, dans l'électronique, sous forme de métal ou d'oxyde pur. Le marché est segmenté en fonction du type de produit (carbure de tantale, tantalite de lithium, oxyde de tantale), de la forme du produit (métal, carbure, poudre, alliages), de la qualité du produit (de qualité médicale ou de qualité commerciale), d'application (condensateurs, semi-conducteurs, aubes de turbine de moteur, équipements de traitement chimique, équipements médicaux, balistique, outils de coupe et applications optiques). La demande est mondiale, de l'Amérique à l'Europe, en passant par l'Australie et les pays du Golfe. Mais l'Asie-Pacifique domine le marché, avec la plus grande consommation de la part de la Chine, du Japon, de l'Inde et la Corée du Sud.

1. Cité par Melvil Bossé, « Les "minerais de sang", facteurs de conflits au Kivu (République démocratique du Congo). Étude des rivalités territoriales dans une zone grise d'Afrique centrale », *Géographie*, 2019, p. 7.
2. Voir Julien Gourdon et Hugo Lapeyronie (dir.), *Le potentiel minier de l'Afrique. Panorama, enjeux et défis*, Agence française de développement, 2024, p. 48.
3. Voir « Analyse de la taille et de la part de marché du tantale – Tendances et prévisions de croissance (2024-2029) », MordorIntelligence ; « Marché du tantale – Analyse des tendances et de la croissance, analyse de prévision 2031 », The Insight Partner.

L'augmentation de la demande des industries utilisatrices, notamment de l'électronique, de l'aérospatiale et les équipements médicaux, est le moteur principal du secteur. Celle des condensateurs électrolytiques au tantale constitués de poudre de tantale très fine utilisés dans les communications et les daubes de turbine de moteur pour les applications aérospatiales augmente régulièrement.

Le marché de l'étain, extrait de la cassitérite, n'a pas l'importance de celui du tantale. Depuis plusieurs décennies, la consommation mondiale d'étain raffiné ne dépasse pas les 400 kt/an, ce qui en fait un marché relativement petit[1]. La stagnation de la demande résulte de la miniaturisation des composants électroniques qui a réduit la quantité d'étain requise dans les circuits imprimés. On pense toutefois que la demande pourrait atteindre 500 kt en 2030, tirée par les technologies de demain, mais de nouveaux investissements seront nécessaires pour maintenir le niveau de production actuel des mines existantes et accompagner les nouveaux projets jusqu'à leur mise en opération.

Enfin, le marché mondial du tungstène a une valeur estimée à 20 milliards de dollars[2]. Avec 300 tonnes en 2023, la production de concentré de tungstène par la RDC a une place relativement modeste. Les produits métalliques de tungstène pur, tels que les électrodes, les filaments d'éclairage, les contacts électriques et électroniques, les feuilles, les fils, les tiges… rencontrent aussi une forte demande sur les marchés. Le carbure de tungstène est la forme la plus populaire du produit qui a la dureté du diamant. Il est plus dense que l'acier et le titane, deux fois plus dur que n'importe quelle qualité d'acier, et est extrêmement résistant à l'usure. En raison de ces caractéristiques, le produit est utilisé dans l'industrie minière dans la fabrication de mâts de forage, de roller-cutters, de pics de cisaillement, de ciseaux muraux, de charrue, etc. Avec la demande croissante de métaux précieux en Chine, l'industrie minière mondiale devrait favoriser la croissance du marché du tungstène.

Les corridors de sortie des minerais

Quels canaux empruntent les minerais 3T et l'or pour parvenir sur le marché mondial ? L'intégralité des ressources minières de l'est du pays est exportée par deux corridors principaux bien organisés : nord (la voie ougandaise) et centre (la voie rwandaise) conduisant à Mombasa et Dar es Salam, pour se poursuivre vers l'Europe, les Émirats arabes et l'Asie. La Malaisie est un important importateur de cassitérite. Le corridor sud est réservé aux ressources du Katanga et au diamant, concurremment avec la voie australe vers Durban, à travers la Zambie. En examinant les circuits d'approvisionnement, Global Witness a répertorié certaines sociétés qui se sont clairement approvisionnées en minerais de conflit ou de contrebande ; il s'agit de fonderies et d'intermédiaires basés à Hong Kong, à Dubaï, en Thaïlande, au Kazakhstan, en Autriche, en Malaise et en Chine.

1. Voir « Analyse de la taille et de la part de marché de l'étain – Tendances et prévisions de croissance (2024-2029) », MordorIntelligence.
2. Voir « Taille du marché mondial du tungstène et part du marché – Perspectives de l'industrie 2025 », Gminsights.

Carte 2.

Principaux corridors de sortie des minéraux

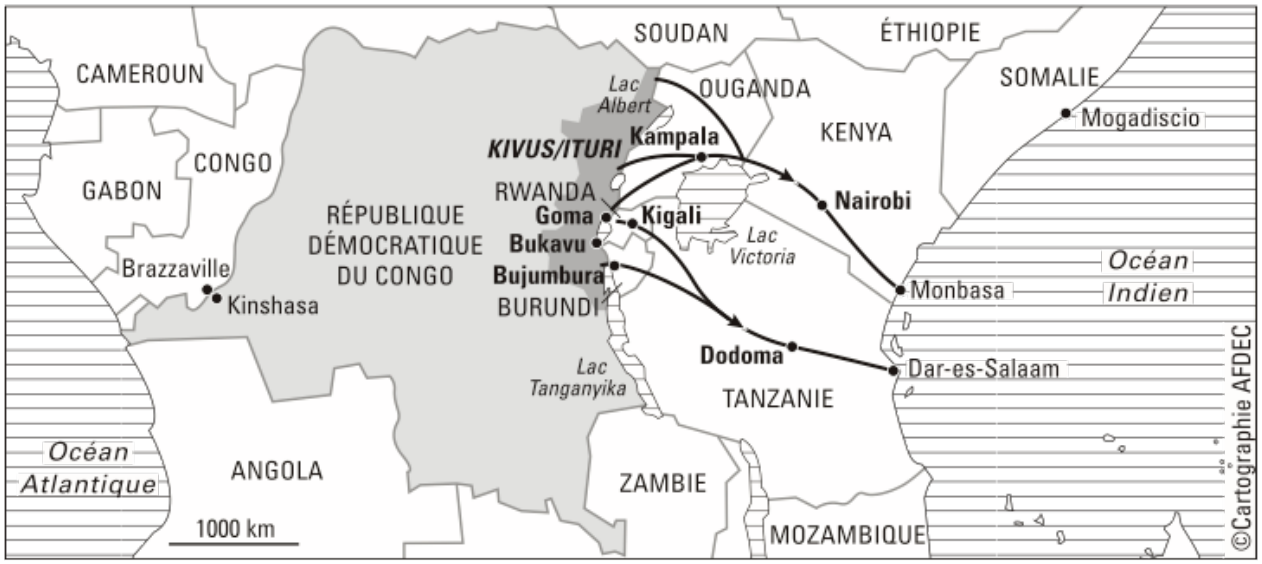

Via l'Ouganda

En 2023, l'Ouganda a multiplié par cinq ses exportations d'or, pour atteindre un montant de 2,7 milliards, plus du double des recettes de café, autrefois premier produit vendu hors de ses frontières[1]. On comprend difficilement comment le pays, qui ne dispose pas actuellement de mines industrielles d'or et qui ne produit sur son territoire qu'un maximum de 3 tonnes d'or par an, peut avoir un tel niveau d'exportations aurifères.

Une étude de Swissaid de 2024 tente de comprendre[2]. Elle dévoile que l'Ouganda importe frauduleusement puisque la très grande majorité de l'or qui entre dans le pays ne se retrouve pas dans les statistiques d'exportation des pays d'origine du minerai. Ainsi, pour les années 2018 à 2021, la RDC n'apparaît pratiquement jamais comme pays d'origine dans ses statistiques (importations de seulement 0,7 tonne en 2018), alors que l'existence et l'ampleur des flux d'or d'origine congolaise vers l'Ouganda sont amplement documentées, en particulier par le Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC et diverses organisations de la société civile. L'étude de Swissaid ajoute que des lots d'or ont été déclarés aux douanes ougandaises comme provenant de Tanzanie par des individus possédant la nationalité congolaise, ce qui représente un signal d'alerte. De même, des lots d'or ont été déclarés comme provenant d'Afrique du Sud ou de Tanzanie par des personnes possédant des sociétés actives en RDC. Enfin, plusieurs tonnes d'or ont été déclarées à l'importation en Ouganda en provenance de pays qui ne possèdent pratiquement aucune production d'or, comme la Gambie. Là aussi, il s'agit d'un signal d'alerte, qui indique qu'il y a lieu de soupçonner l'existence de flux d'or illicites en provenance d'autres pays.

Dans la description de la fraude de l'or qu'elle étudie depuis la RDC, l'ONG Impact a même identifié les vingt-six étapes qu'elle emprunte, impliquant

1. Données issues du site, Agence Ecofin, Genève, avril 2024.
2. Marc Ummel et Yvan Schulz, S*ur la piste de l'or africain. Quantifier la production et le commerce afin de lutter contre les flux illicites*, Swissaid, 2024.

plusieurs agences gouvernementales[1]. La localité de Tchomia, posée sur les rives du lac Albert qui sépare les deux pays, est l'un des points de passage de la contrebande. Des dizaines de voyageurs empruntent chaque jour des navettes pour la traversée direction Kampala. Dans ce commerce illégal, la société Metal Testing est l'une des principales opératrices.

L'ambition du gouvernement ougandais d'être le hub sous-régional pour la transformation du minerai et son exportation est en passe de réussir. Pour ce faire, deux raffineries ont été installées au cours des dernières années, dont l'une, Wagagai Gold, dans le district de Busia, est sous contrôle chinois. L'autre, African Gold Refinery (AGR), apparaît à de nombreuses reprises dans les statistiques officielles sur les importations d'or en Ouganda. Cette raffinerie et son fondateur et ancien directeur, Alain Goetz, ont été placés sous sanctions par les autorités américaines et les autorités européennes en raison de leur implication dans le commerce illégal de l'or en provenance de la RDC. En partenariat avec la société minière Woodcross Resources, l'Ouganda a aussi mis en œuvre sa première usine de raffinage d'étain dès mai 2024. L'usine de traitement est dotée d'une capacité annuelle dépassant les 1 000 tonnes. Woodcross Resources possède aussi et exploite la mine de Ruhama, un permis d'exploitation de 40 km^2 dans la région de Ntungamo.

Après raffinage, les lots d'or aboutissent principalement aux Émirats arabes unis, en bagage à main ou en soute, sur des vols commerciaux ou en jet privé. L'aéroport international de Dubaï, surnommée City of Gold, joue un rôle central dans ce commerce, avec des connexions directes vers la majorité des pays africains exportateurs d'or. La ville abrite plus d'une vingtaine de raffineries d'or et plus de 7 000 négociants en métaux précieux et en pierres précieuses, actifs notamment dans le souk de l'or et dans la zone franche du Dubai Multi Commodities Centre.

Via le Rwanda

Le lac Kivu et ses petites îles ainsi que les zones montagneuses constituent un terrain propice à la contrebande. Cyril Musila rapporte avoir observé en soirée au bord du lac Kivu à Goma des « nageurs » qui poussent des pneumatiques chargés de sacs et se dirigeant vers Gisenyi, la ville rwandaise voisine de Goma. Ces sacs contiennent des minerais de contrebande produits dans des sites non validés[2].

Selon les statistiques publiées par sa Banque centrale, le Rwanda a exporté, entre 2014 et 2023, 2 000 tonnes de coltan. Le pays est ainsi classé premier exportateur mondial pour la cinquième fois sur une période de dix ans. « Pourtant, ils n'en ont pas un gramme chez eux », s'est insurgé le président Felix Tshisekedi en février 2024. Il reprenait à son compte une précédente interrogation de Joseph Kabila, qui savait être un faux naïf quand il le fallait, et qui ironisa un jour sur son voisin : « Comment se fait-il que l'Ouganda qui n'a pas de mines d'or dispose d'une raffinerie pour ce minerai ? »

Il faut dire que le fossé entre les chiffres d'exportation de minerais et la production extraite localement est particulièrement frappant dans le cas du coltan. L'agence Ecofin en donne l'ampleur : 90 % du coltan exporté par le Rwanda vient frauduleusement du Congo voisin. La RDC affirme que le vol de ses minerais par le Rwanda lui coûte presque 1 milliard de dollars par an[3].

En prenant le contrôle en avril 2024 de la mine de Rubaya dans le Nord-Kivu, la milice tutsi et l'armée rwandaise ont pris le contrôle par les armes de 20 % de la production mondiale. Début février 2025, le M23 et les troupes rwandaises se sont emparés de Nyabibwe, à environ 100 kilomètres de Bukavu, une ville dont l'économie repose sur l'activité de trois coopératives artisanales de coltan et de cassitérite, apportant une nouvelle preuve à charge accablante

1. *Le projet or juste. Leçons apprises pour l'avenir de l'or artisanal en République démocratique du Congo*, Impact, mars 2021, p. 45.
2. Cyril Musila, *Impact de l'immixtion politico-militaire sur la certification des minerais en RDC*, IFRI, Observatoire de l'Afrique australe et des Grands Lacs, note n°5, mai 2018.
3. Tom Wilson et Andreas Schipani, « DRC says Rwandan mineral smuggling costs it almost $1bn a year », *Financial Times*, 21 mars 2023.

contre le Rwanda dans sa volonté de s'approprier les ressources de son voisin[1].

Le Rwanda est également un pays de transit pour l'or. Avec de grandes similitudes avec l'Ouganda : des quantités d'or élevées sont déclarées à l'importation, mais cela se reflète rarement dans les quantités d'or qui sont déclarées sorties à l'exportation dans les pays d'origine. Il est de notoriété publique que l'or de la RDC transite par le Rwanda[2]. Ce constat est contesté par le Rwanda Mining Board (RMB) qui rappelle que la production d'or existe dans le pays des mille collines, puisque 150 sociétés et coopératives minières s'y trouvent bel et bien, en particulier dans la province du Sud et dans les provinces de l'Ouest. Une raffinerie d'or existe déjà.

Le Rwanda ne taxe pas les importations des minerais. De plus, la législation locale permet aux biens importés d'être reconnus comme des produits rwandais s'ils font l'objet d'un traitement supplémentaire dans le pays, qui ajoute une plus-value d'au moins 30 % à leur valeur initiale. Pour cette raison, l'activité de transformation qui permet de faire du *made in Rwanda* avec des minerais d'origine étrangère est intense. Depuis les années 2000, le pays s'efforce de passer d'une exploitation artisanale de ses ressources à une industrialisation. Pour cela, le gouvernement a mis en place un cadre fiscal incitatif en 2018, offrant des avantages aux investisseurs qui participent à la transformation des minerais. Les investisseurs bénéficient d'une exonération d'impôts sur les revenus des sociétés pour une durée allant jusqu'à sept ans, à condition d'investir au moins 50 millions de dollars. En outre, les entreprises impliquées dans des projets d'exportation de minéraux transformés profitent d'un taux d'imposition réduit à 15 %.

Ces réformes s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie nationale de transformation, dont la version 2 de 2024 visait à porter les revenus des exportations de minerais à 2,2 milliards de dollars d'ici à 2029, contre 1,1 milliard de dollars générés en 2023, résultat qui avait déjà fait du secteur minier le plus grand contributeur aux exportations rwandaises.

Le protocole d'accord signé en février 2024 entre l'Union européenne et le Rwanda conforte le rôle de pivot économique de ce dernier. Il porte sur le renforcement du devoir de diligence, la collaboration dans la lutte contre le trafic illicite de matières premières et l'alignement sur les normes internationales en matière environnementale, sociale et de gouvernance ; le partage des connaissances et des technologies liées à l'exploration, à l'extraction, au raffinage, à la transformation, à la valorisation et au recyclage durables des matières premières critiques et stratégiques, à leur remplacement, à la gestion des déchets et au suivi des risques liés à l'approvisionnement. Pour l'Union européenne, ce partenariat, dénoncé par la RDC comme entérinant le pillage opéré par le Rwanda de ses propres ressources, devrait contribuer à assurer un approvisionnement durable en matières premières, en particulier en matières premières critiques, ce qui est une condition préalable essentielle à la réalisation des objectifs en matière d'énergie verte et propre.

Dans la périphérie de Kigali, l'usine de LuNa Smelter transforme la cassitérite en étain pur prêt à être utilisé dans l'industrie mondiale. Le but de cette fonderie, la seule active en Afrique, construite avec des capitaux polonais (Luma Holdings avec le Rwandais Ngali Holdings), est de transformer localement ses minerais pour capter une part plus importante de la plus-value de la chaîne de valeur. Elle est certifiée par Responsible Minerals Initiative (RMI) – une organisation qui fournit aux entreprises des outils et des ressources pour prendre des décisions en matière d'approvisionnement dans les zones touchées par les conflits et les zones à haut risque – « exempte de conflits » avec une traçabilité basée sur la mise en œuvre des technologies récentes, y compris les protocoles *blockchain* pour l'origine du minerai. L'usine peut produire jusqu'à 360 tonnes d'étain par mois, mais elle ne fonctionne actuellement qu'à 30 % de sa capacité. Le défi est l'approvisionnement. Ce n'est qu'une des infrastructures qui jalonnent la montée en puissance de l'industrie minière rwandaise. Non loin de là, à Umujyi Wa Kigali, dans le district de

1. Voir à ce sujet le constat sévère sur l'avenir du système rwandais de Serge Dupuis, *Le pari rwandais*, Fondation Jean-Jaurès, 2024.
2. *Les intermédiaires. Ces négociants qui compromettent les efforts de la République démocratique du Congo en faveur de la production d'or sans conflit*, Impact, septembre 2020, p. 26.

Gasabo, Aldango Ltd raffine l'or à 99,99 % de pureté. À Bugesera, une nouvelle raffinerie de coltan, la Bugesera Mining and Trading Company, conçue pour séparer le tantale du niobium, est en construction. Mais ce projet, comme d'autres, se heurte à des obstacles de taille, notamment des défis liés à l'approvisionnement en matières premières et au financement[1].

Le corridor rwandais conduit ensuite à Mombasa et Dar es Salam, pour se poursuivre vers l'Europe, les Émirats arabes et surtout l'Asie.

Via le Burundi

Sur fond de cordon sécuritaire renforcé à la frontière rwando-congolaise – conséquence de la résurgence du mouvement terroriste M23, soutenu par Kigali –, les minerais de la contrebande exploités illicitement en RDC empruntent plusieurs autres itinéraires que celui des deux corridors principaux. L'or congolais fait l'objet d'une contrebande « intensifiée » désormais au Burundi, dont la frontière commune est couverte par le lac Tanganyika. Selon le rapport des Nations unies de 2022, « les contrebandiers, y compris ceux liés aux groupes armés qui contrôlent les sites de production d'or dans les territoires d'Uvira et de Fizi, détournent de plus en plus le transfert illicite de l'or vers le Burundi, qui s'avère être une autre plaque tournante de l'or commercialisé illégalement depuis la RDC[2] ». Au moment de passer la frontière, les « mules » répartissent l'or entre plusieurs personnes afin de réduire le risque de tout perdre en cas d'arrestation. Traverser la frontière entre Uvira et le Burundi présente peu de difficultés, compte tenu du laxisme des contrôles et de l'absence de scanners ou de fouilles permettant de détecter le minerai. L'or est ensuite blanchi par l'intermédiaire de coopératives au Burundi.

1. Voir Fleury Venance Agou-Heguendony, « Au Rwanda, la longue marche vers la transformation locale des ressources minières », *Contrepoints*, 17 octobre 2024.
2. *Rapport S/2023/431*, Nations unies, Conseil de sécurité, p. 41.

Les tentatives de « moralisation » des filières et leur contournement

La prise de conscience des conséquences de l'économie frauduleuse a débouché, tant dans les pays de l'OCDE que régionalement dans les pays des Grands Lacs, sur des approches dites « sensibles au conflit » et une panoplie de « mesures de moralisation » de la gestion des filières.

Quatre dispositifs de gestion responsable des filières

Un élément central de l'arsenal préconisé par les institutions internationales et les ONG pour lutter contre les « minerais de sang » est la création de mécanismes de traçabilité par le biais d'un système de chaîne de contrôle approprié. Le but recherché est de cartographier les étapes que suit le minerai, de l'origine jusqu'à l'utilisateur final.

Identifier l'origine du minerai : la traçabilité

Le principe est connu et il n'est pas uniquement appliqué au secteur minier. Ainsi, la traçabilité est une stratégie visant à promouvoir la « durabilité du cacao » en Côte d'Ivoire et au Ghana. Un approvisionnement dit « durable » exige que les meilleures pratiques connues soient respectées depuis la production des fèves de cacao jusqu'à la commercialisation, la transformation et la distribution.

L'or ne présente pas de caractéristiques physico-chimiques distinctes selon le site de son origine. Le minerai vient-il de tel site ou de tel autre ? Difficile de le savoir. Par conséquent, les mesures de traçabilité n'ont à ce jour été utilisées qu'à un stade pilote dans quelques filières d'approvisionnement[1].

Trois initiatives volontaires de la filière aurifère présentes en RDC

Just Gold : l'ONG Impact a lancé le projet Just Gold en 2012. Son appui ne couvre que quelques sites miniers de la province orientale et du Sud-Kivu. Un appui technique et des équipements d'exploitation sont accordés si en retour les mineurs vendent leurs produits à des acheteurs légaux, par l'intermédiaire de la maison de négoce inscrite au projet. Celle-ci vend l'or à un comptoir partenaire, gardant une petite marge pour payer les coûts du projet, la traçabilité et la maintenance, donnant également 1 % de cette marge aux projets de développement communautaire. Le modèle Just Gold a rencontré deux principaux défis liés à l'incapacité de convaincre les petits commerçants de vendre de l'or à un comptoir légal et à l'absence de modèle de financement à plus long terme.

Chaînes commerciales certifiées (CTC) : le programme CTC compile un ensemble de normes axées sur la traçabilité et la transparence, les conditions d'emploi et de travail, la sécurité, le développement communautaire et la protection

1. Pour contourner l'obstacle, la ligne de bijoux « Love Earth » de Wal-Mart a prouvé qu'il était possible de mettre en place un système qui place un numéro de suivi de type FedEx sur les expéditions d'or depuis la mine d'origine jusqu'au centre commercial, en suivant chaque étape du parcours. La mise en place d'un tel système est un défi : elle entraîne des coûts importants et les incitations à falsifier la documentation doivent être surveillées dans le cadre de cette démarche.

de l'environnement. Les fonderies et les sociétés en aval fournissent un soutien en amont pour la mise en œuvre de l'audit. à leur tour, ils bénéficient d'une sécurité et d'une connaissance améliorées de leurs fournisseurs. Les grands opérateurs ont tendance à être certifiés, mais pas les petits. Il n'y a aucune incitation pour les participants à adhérer au CTC et une capacité limitée pour appliquer le programme.

Projet de Bwenge Buchiza : il fait partie du projet de l'USAID de renforcement des capacités pour un commerce minier responsable (CBRMT), qui vise à mettre en œuvre un approvisionnement en or EMAPE responsable (à 65 km de Bukavu). Le projet CBRMT a établi le premier circuit d'approvisionnement sans conflit du Sud-Kivu jusqu'aux consommateurs américains. L'or est exporté par Fair Congo Gold[1], traité par Asahi Refining aux États-Unis, manufacturé par Richline Group et vendu par Signet Jewelers.

En revanche, les minerais 3T se prêtent à la traçabilité, car il est possible d'identifier leur origine, chaque site ayant des caractéristiques physico-chimiques distinctes.

La méthode de l'Analytical Fingerprint (AFP) a été développée par l'Institut allemand de géosciences et des ressources naturelles (Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe-BGR) pour vérifier l'origine des minéraux 3T grâce à leur empreinte géologique, laquelle est différente selon leur origine. Les données de fluorescence X de 108 échantillons provenant de divers endroits de la RDC montrent que les minerais de cassitérite et de wolframite de toutes les régions étudiées peuvent être identifiés à l'aide de divers diagrammes de discrimination. L'AFP compare alors un échantillon provenant d'un lot de minerais (échantillon sous contrôle) à des échantillons d'origine documentée stockés dans une base de données (échantillons de référence). Pour ce faire, elle analyse les données géochimiques préservées dans les concentrés de minéraux qui reflètent les caractéristiques minéralogiques et géochimiques propres à la source et liées au contexte géologique unique de chaque gisement[2]. La comparaison finale de ces caractéristiques entre l'échantillon de contrôle et l'échantillon de référence permet de savoir si l'origine déclarée dans les documents d'un chargement en question est plausible ou non. Le Southern and Eastern African Mineral Centre (SEAMIC) de Dar es Salam a installé le laboratoire régional d'analyse des empreintes des minerais. L'AFP est un outil qui utilise les informations de traçabilité contenues dans les minéraux eux-mêmes, de manière indépendante et facultative. Il peut être appliqué par une société minière pour ses clients souhaitant se rassurer sur l'origine non conflictuelle de leurs minerais ou en tant que preuve dans le cadre d'évaluations des risques et d'audits.

Les sociétés minières et les sociétés de négoce des 3T produisent souvent une trace écrite de la traçabilité sur les lots de transport. Toutefois, une faiblesse majeure persiste : les informations peuvent être délibérément fausses dès l'amont de la filière, au sortir de la mine. Le système est intrinsèquement sensible aux tentatives de fraude de la part d'acteurs illégitimes visant à déformer l'origine des minerais, comme nous le verrons plus loin.

Certifier les filières : la certification CIRGL

Une étape importante a été marquée par la mise en place de la politique de certification des minerais par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), créée en 2000 et concernant les trois pays (Burundi, RDC, Rwanda) et s'étendant à l'Angola, la Centrafrique, le Congo, le Kenya, l'Ouganda,

1. L'entreprise sociale Fair Congo Gold est la seule organisation en RDC connue pour le respect des directives de l'OCDE sur le devoir de diligence ainsi que des normes *good delivery* de la London Bullion Market Association (LBMA). Fair Congo Gold a développé une approche de « meilleures pratiques » pour incorporer les normes de diligence raisonnable et de traçabilité *open source* en combinant les enseignements tirés des programmes pour l'or responsable dans le pays.
2. La méthode est expliquée dans *The Analytical Fingerprint (AFP)*, Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR), mai 2018. Voir aussi Alireza K. Somarin, « Geochemical fingerprinting of conflict minerals using handheld XRF: an example for coltan, cassiterite, and wolframite ores from Democratic Republic of the Congo, Africa », *Minerals*, vol. 9, 2019, p. 564.

le Sud-Soudan, la Tanzanie et la Zambie. Consciente du rôle des ressources naturelles dans la prévention des conflits, la CIRGL a inclus des dispositions relatives à la gestion des ressources naturelles dans les stratégies de prévention des conflits, de reconstruction post-conflit et de développement économique au niveau régional. Dans la poursuite du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs signé à Nairobi en 2006, les pays concernés ont, quatre ans après, approuvé les trois instruments de l'Initiative régionale sur les ressources naturelles (IRRN), à savoir : un mécanisme régional de suivi et de certification des minerais (MRC) pour les « minerais de conflit » ; la création d'une base de données pour suivre le commerce des minerais dans la région ; l'établissement d'un mécanisme de dénonciation et la promotion du principe de « diligence raisonnable ».

Le MRC est entré en vigueur en RDC pour la première fois en 2011. Il a subi un processus de révision approfondi qui a été approuvé par le comité régional de la CIRGL le 2 octobre 2019. Il existe deux principaux points de contrôle : 1/le site minier, qui est soumis à des inspections périodiques par les fonctionnaires de l'État ; 2/le poste d'exportation où les opérateurs sont tenus de prouver l'origine de chaque lot minéral en documentant la chaîne de contrôle et d'obtenir du Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC, un service du ministère des Mines créé en 2009) un certificat pour chaque lot minéral qu'ils exportent. Ces inspections peuvent faire l'objet d'une contre-vérification par un auditeur indépendant agréé par la CIRGL.

Une mine est certifiée « verte » si elle est dépourvue de la présence de tout groupe armé ou d'« éléments incontrôlés » des forces de sécurité congolaises, et si elle n'héberge pas de travail d'enfants de moins de 15 ans ou de femmes enceintes dans l'extraction ou la vente du minerai. Une mine classée « jaune » signifie que certaines irrégularités mineures ont été observées. Dans ce cas, l'opérateur minier a six mois pour résoudre le problème identifié avant que la mine produise des minerais certifiés. Enfin, une mine classée « rouge » signale des défaillances majeures pointant la présence de forces armées. Une telle mine est interdite de produire pendant six mois et demeure rouge jusqu'à ce qu'une nouvelle inspection constate des améliorations. En principe, seules les mines « vertes » ou qui le deviennent peuvent exporter leur production. Un décret congolais de novembre 2021 autorise toutefois les exportateurs à conduire leur propre évaluation des risques et à noter les mines eux-mêmes (certificat « bleu »), ce qui est une importante limitation du système.

Les minerais mis dans des sacs de 15 à 20 kg sont ensuite vérifiés et réenregistrés au centre de négoce où les creuseurs viennent vendre leurs minerais à des négociants. Ils sont alors acheminés à l'usine de traitement et conditionnés avant exportation. À cette étape est délivré le certificat d'exportation de la CIRGL. Il est normalement établi pour les seuls minerais provenant des sites miniers validés « verts » ou « bleus » qui permet l'exportation légale de la cargaison. Dans l'est de la RDC, cette certification finale est assurée à Bukavu, Goma, Kindu et Lubumbashi[1]. Les informations peuvent être saisies dans des bases de données en ligne, ce qui permet de suivre les minéraux à chaque étape. Toutes ces techniques fournissent des informations de traçabilité des minerais pratiques pour un contrôle quotidien.

Maîtriser l'information : l'iTSCi

Après plusieurs expériences locales, en particulier celles soutenues par la coopération allemande, le plus grand lobby de l'étain au monde, l'International Tin Association (ITA), a développé l'International Tin Supply Chain Initiative (iTSCi). Sa prétention est d'être un système de certification des filières d'approvisionnement qui encourage un changement positif dans la région des Grands Lacs, en fournissant des informations sur les « minerais propres » et en permettant leur accès aux marchés internationaux. Parmi les éléments qui la composent figurent des normes strictes d'adhésion, des audits, des études de base des mines, le suivi des minéraux, l'analyse

1. Cyril Musila, *Impact de l'immixtion politico-militaire sur la certification des minerais en RDC, op. cit.*, mai 2018.

des données et la surveillance d'incidents. L'iTSCi fonctionne dans l'est de la RDC depuis 2012, sur l'approvisionnement en étain, tantale et tungstène.

L'iTSCi, à laquelle de nombreuses sociétés internationales font confiance pour s'approvisionner de façon responsable, a un coût pour les acteurs de la filière minière. Pour avoir le droit d'exporter, il faut payer des *levies* à l'iTSCi, c'est-à-dire une contribution au programme calculée selon le poids et la teneur des minerais. Elle avoisine 1 150 dollars la tonne de coltan et 258 dollars la tonne d'étain. En 2019, la Société minière de Bisunzu (SMB) a mis fin à son contrat avec iTSCi. D'autres entreprises se sont plaintes pour des raisons telles que le coût, mais ont hésité à s'en retirer par crainte de ne pas pouvoir vendre leurs minéraux sans la certification. La pression exercée sur l'iTSCi pour réduire les coûts s'est accrue alors que d'autres personnes travaillant dans le secteur des minéraux responsables cherchent à utiliser la *blockchain*, la technologie derrière la cryptomonnaie bitcoin, pour aider à suivre les minéraux et garantir leur propreté.

Une fraction importante du financement de l'iTSCi est supportée par les creuseurs, négociants, entités de traitement et comptoirs, qui ne voient pas véritablement l'utilité du mécanisme conçu sans eux. Le secteur en aval (les fonderies, notamment) ne contribue que modestement. C'est pourtant lui qui va le plus profiter du programme, en montrant qu'il s'approvisionne dans les Grands Lacs de façon responsable.

Responsabiliser les multinationales : la diligence raisonnable

Les producteurs et transformateurs internationaux de minéraux et de métaux sont normalement confrontés à des risques de réputation et à des coûts accrus lorsqu'ils s'approvisionnent en « minéraux de conflit » dans la région des Grands Lacs. Les préoccupations sont liées à un large éventail de violations des droits de la personne et des droits du travail, telles que le travail forcé, les pires formes de travail des enfants, les violations de l'âge minimum d'admission à l'emploi en RDC et les violences sexuelles. C'est la raison pour laquelle les filières d'approvisionnement en minerais sont de plus en plus régies par le biais de la « diligence raisonnable » (*due diligence*). Elle repose sur le *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*[1], révisé en 2016 : les entreprises du secteur doivent prendre l'engagement que les minerais qu'elles achètent et traitent ne servent ni à financer des groupes armés, ni ne contribuent à des violations des droits de l'homme à quelque étage que ce soit de la filière. Le devoir de diligence, comprenant la publication d'un rapport, est une obligation légale au Congo et au Rwanda depuis 2012.

Les mesures de diligence que les entreprises doivent prendre dépendent de leur position dans la chaîne (en amont ou en aval) ; les attentes diffèrent selon qu'on est producteur, recycleur, négociant, affineur (pour les entreprises en amont), exportateur, joaillier, fabricant (pour les entreprises en aval) ou banquier. Des outils d'aide aux entreprises sont mis au point par le secteur, tels que les modèles de rapports détaillés sur les minerais de la Responsible Minerals Initiative et les recommandations pour l'or de la London Bullion Market Association (LBMA).

Parallèlement à l'initiative de la CIRGL, en 2010, les États-Unis ont adopté un texte de loi, le *Dodd Frank Wall Street Reform and Consumers Protection Act*, plus connu sous le nom de section I 502 de la loi Dodd Frank. Il exige que les sociétés cotées en bourse aux États-Unis exercent un devoir de vigilance sur leurs approvisionnements en minerais. Elles doivent informer la Securities and Exchange Commission (SEC) sur la vérification effectuée sur le lieu d'extraction et tout au long de la chaîne de valeur des minerais, fournir un rapport d'audit mené par un organisme indépendant et mettre à disposition de la SEC des informations complémentaires, telles que la description des installations utilisées pour transformer les minerais et le lieu d'origine de la manière la plus précise possible. La loi doit en outre exercer une influence sur les sociétés étrangères qui traitent avec des sociétés américaines. Par exemple, si une

1. *Guide OCDE sur la gestion des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*, OCDE, 2011.

société asiatique fait partie de la chaîne d'approvisionnement d'une société américaine, elle est soumise à la même enquête. Par ce biais, la loi était supposée devenir la règle mondiale *de facto*. En mai 2018, le Congrès américain a assoupli la loi Dodd-Frank conformément à la volonté de Donald Trump de revenir sur les réglementations bancaires adoptées sous Barack Obama. On peut raisonnablement craindre que la loi Dodd-Franck n'ait aucun avenir avec le retour au pouvoir de Donald Trump.

Figure 1.

Schéma simplifié des zones de «moralisation» des filières

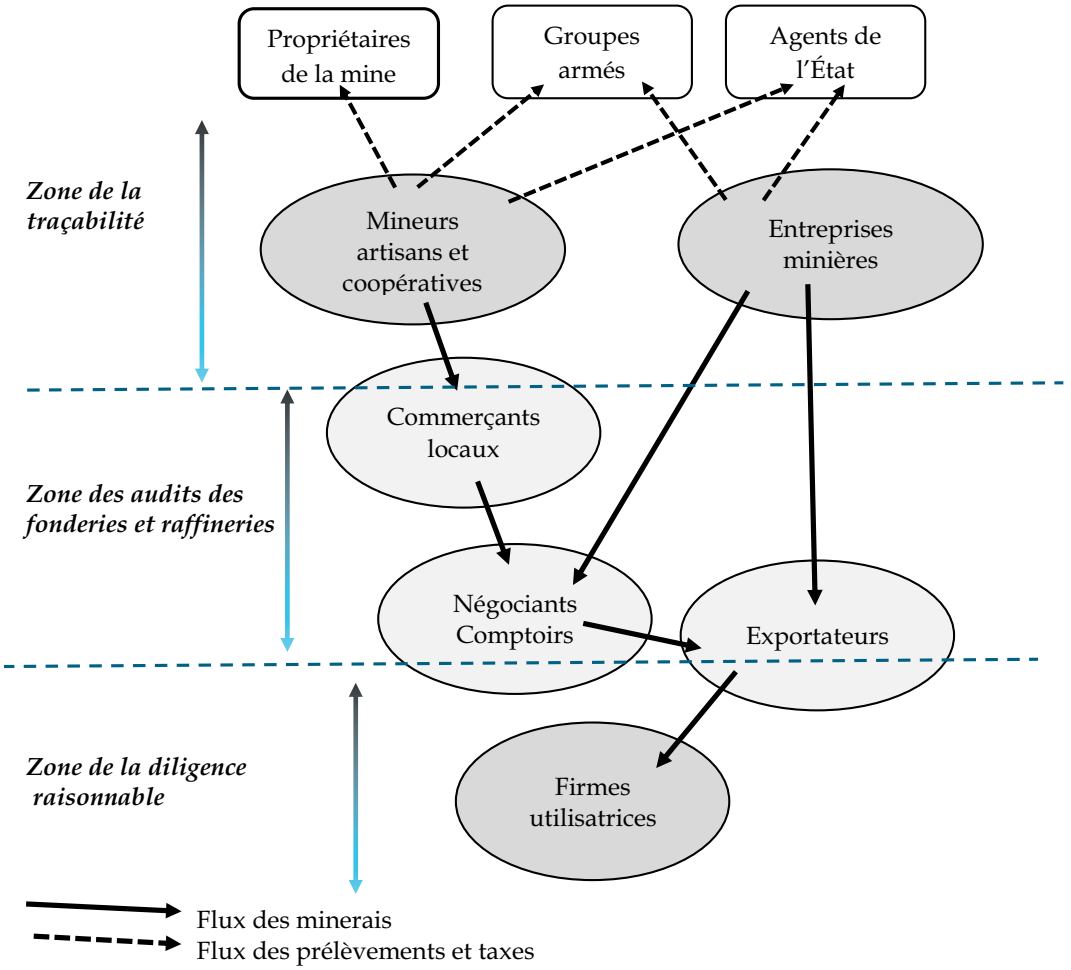

Source : auteur.

Dès 2010, le gouvernement australien a publié des lignes directrices détaillés sur la diligence raisonnable afin de promouvoir une gestion responsable de la filière d'approvisionnement des minerais provenant de l'est de la RDC. De même, le Parlement canadien a examiné en 2016 des projets de loi prévoyant des lignes directrices pour les entreprises canadiennes qui achètent des minerais provenant de la sous-région, ainsi que des normes en matière de responsabilité sociale des entreprises. En 2017, l'Union européenne a décidé d'adopter sa réglementation sur la base des orientations de l'OCDE. La réglementation oblige les entreprises importatrices de l'Union européenne qui se trouvent au début de la chaîne de production (fonderies et raffineries incluses) de s'assurer et de garantir qu'il n'y a pas de lien entre leur filière d'approvisionnement et les conflits armés. Les entreprises important de faibles volumes seront toutefois exemptées.

La Chine a, quant à elle, récemment élaboré ses propres lignes directrices pour la responsabilité sociale de ses entreprises opérant à l'étranger, y compris des mesures de diligence raisonnable. La RDC a entériné ce dispositif avec la révision du Code minier de 2018. Il reprend aussi à son compte le principe de la traçabilité.

Les dispositifs mis en œuvre ne criminalisent pas l'usage de minerais de conflit, ils visent seulement à les circonscrire. L'OCDE dans son commentaire du guide est explicite : « L'exercice du devoir de diligence ne garantit pas à 100 % que les minerais concernés n'ont pas contribué à un conflit. Cependant, il permet de donner la priorité à l'élaboration de processus d'identification, de prévention et d'atténuation des risques en fonction des informations disponibles, et il participe à l'amélioration progressive du système[1]. » Cette approche pragmatique vise à faciliter le développement des investissements et du commerce de minerais responsables dans les zones à haut risque et, en même temps, à inviter les entreprises qui envisagent de quitter la région à étudier l'impact social et économique de leur éventuel désengagement[2].

Des pratiques illégales dans les pratiques légales

Les réformes dans le secteur minier ont introduit quelques progrès au cours des dix dernières années dans les filières d'approvisionnement des 3T. En revanche, ils sont très limités dans le secteur de l'or, qui représente pourtant environ 80 % du secteur EMAPE de l'est de la RDC.

On l'a vu, l'or est fondu et recyclé à de nombreuses reprises et fait l'objet d'échanges répétés, ce qui rend difficile l'identification de la région d'origine.

Alors que le gouvernement congolais a identifié des zones pour l'activité EMAPE dans le secteur de l'or, instauré un registre spécial et un système fiscal *ad hoc* et tenté de créer des centres commerciaux locaux, ces mesures se sont révélées largement infructueuses dans la formalisation du commerce. La raison est simple : « Il est plus rentable de faire de la contrebande que de passer par le circuit légal : la minéralisation aurifère est plus élevée en dehors des zones désignées ; le nombre de sites aurifères officiellement validés et de zones minières EMAPE reste minime ; et l'absence de mécanismes de réglementation et de contrôle des agents de l'État a contribué à la corruption et à l'insécurité, ce qui décourage les opérateurs de déclarer leur or[3]. » Le commerce officiel n'est pas attrayant, en raison des nombreux frais et taxes officiels et non officiels qui sont interprétés par les opérateurs comme des prélèvements punitifs.

Pour ce qui concerne le 3T, en 2018, l'OCDE a exprimé « une certaine satisfaction quant au fonctionnement du système de l'iTSCi » considérant que son application était conforme à ses propres orientations. Les Nations unies, Responsible Minerals Initiative et d'autres organisations ont observé que divers acteurs de la filière d'approvisionnement tentent effectivement de démontrer leur capacité à garantir un approvisionnement en étain, tantale et tungstène exempt de conflit, notamment par l'application du guide OCDE et du Mécanisme régional de certification (MRC) élaboré par la CIRGL. Malheureusement, pour diverses raisons, beaucoup d'entreprises semblent avoir relâché leur attention à l'égard d'une diligence raisonnable significative. Dans l'ensemble, les lacunes des dispositifs de traçabilité dans la région n'ont pas suscité suffisamment d'engagement et d'attention pour entraîner les changements nécessaires. Les déclarations des fournisseurs d'électronique indiquant qu'ils ne s'approvisionnent pas auprès de mines illégales au Congo sont un

1. *S'approvisionner en or auprès de mineurs artisanaux et à petite échelle*, OCDE, FAQ, 2016, p. 2.
2. De nombreuses ressources traitent de la diligence raisonnable en matière de droits de la personne. On pense au guide du PNUD : *Heightened Human Rights Due Diligence for Business in Conflict-Affected Contexts: A Guide* ; au guide pratique de Responsible Investment Association Australasia intitulé *Investor Toolkit on Human Rights & Armed Conflict: Managing human rights impacts and international humanitarian law implications before, during, and after armed conflicts arise* et à d'autres sites spécialisés : US Africa Gold Advisory, Responsible Minerals Initiative, Public Private Alliance for Responsible Minerals Trade, European Partnership for Responsible Minerals, International Alert…
3. *Analyse de marché : l'or de l'exploitation artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'est de la RDC. Projet pour l'or commercialement viable et sans conflit (CVCFG)*, USAID, *op. cit.*, 2021, p. 122.

début, mais elles ne prouvent pas que les produits électroniques grand public ne contiennent pas de minerais de la guerre.

Nombreux sont les analystes dubitatifs sur les résultats des mesures de régulation. Au niveau régional, il apparaît que l'influence de leaders politiques est telle qu'elle pèse sur l'efficacité de la CIRGL à mettre en œuvre l'IRRN[1]. Les hiérarchies politico-militaires sont impliquées dans tout le secteur minier. Certaines ont dès le début empêché ou retardé la mise en œuvre du mécanisme d'*Analytical Fingerprint* (AFP).

Kazuyo Hanai est, quant à lui, très incisif dans sa critique. Pour le chercheur de l'université de Tokyo, la certification a très « mauvaise mine[2] !» (*sic*). La réglementation sur les minéraux de conflit n'a en rien réussi à modifier le mécanisme liant ressources et conflits, et les divers protagonistes continuent de profiter des failles de la réglementation. Les raffineurs et les négociants qui vendent de l'or « irresponsable » ne subissent que peu, voire pas du tout, de sanctions financières ou juridiques.

Pour le coltan, Christoph Vogel, chercheur au Groupe de recherche sur les conflits de l'université de Gand, qui a mené une enquête sur le terrain dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, va loin dans le constat critique sur les dispositifs de régulation et de moralisation des filières d'approvisionnement[3]. Il met en évidence les problèmes opérationnels des agences de certification : SAEMAPE, iTSCi et l'ONG américaine PACT, le partenaire d'exécution d'iTSCi. Elles ne disposent pas de suffisamment de personnel dans certaines zones où une seule personne couvre une demi-douzaine de mines sur des dizaines de kilomètres carrés. Les agents de l'État compensent leur maigre salaire en étiquetant un maximum de sacs de minerais, quelle qu'en soit la provenance, et prennent leur commission sur les recettes illégales. Ils sont contraints de céder face à la pression exercée par les mineurs et les négociants. Dans certains cas, l'iITSCi semble approuver tacitement un contrôle local exercé par les groupes Maï-Maï, surtout lorsqu'il est accepté par la population locale et que de nombreux mineurs appartiennent à des groupes d'autodéfense.

La « blanchisseuse iTSCi »

Comme les rapports successifs des experts de l'ONU ne cessent de le signaler, la possibilité pour le Rwanda d'étiqueter des minerais frauduleux afin de les exporter « blanchis » a encouragé cette filière de contrebande en provenance de RDC. Si l'iTSCi a bien pris des mesures contre certains cas de contrebande mineurs, les grands exportateurs de minerais frauduleux n'ont visiblement, selon les rapports, rencontré aucun obstacle dans leurs manœuvres frauduleuses.

L'extraction et le commerce illégaux génèrent plus de profit que les filières qui empruntent les voies légales. La pression juridique des États-Unis et de l'Europe a peu d'effet sur les filières d'approvisionnement en or de la RDC qui se concentrent sur Dubaï, l'Inde et la Chine comme marchés finaux.

Sur la base d'une étude de cas approfondie du programme iTSCi au Rwanda, Postma, Geenen et Partzsch démontrent que le contrôle de la réglementation repose sur quatre conditions : 1/le programme doit fournir des informations claires et opportunes à toutes les parties prenantes ; 2/ un suivi de haute qualité et fréquent doit être assuré ; 3/ il doit y avoir une possibilité d'imposer des sanctions crédibles et 4/la gouvernance du programme doit agir dans l'intérêt public. Au total, ils concluent que le programme iTSCi remplit la troisième condition relative aux sanctions, mais qu'il est confronté à un certain nombre de défis en ce qui concerne la première, la deuxième et la quatrième condition[4].

Pour les 3T, Global Witness est définitivement critique et met en évidence une contradiction : l'iTSCi contribue à faciliter le blanchiment de minerais en

1. Dirk-Jan Koch et Sara Kinsbergen, « Exaggerating unintended effects? Competing narratives on the impact of conflict minerals regulation », *Resources Policy*, vol. 57, août 2018, pp. 255-263.
2. Hanai Kazuyo, « Conflict minerals regulation and mechanism changes in the DR Congo », *Resources Policy*, vol. 74, 2021, pp. 1-9.
3. Christoph Vogel, *Conflict Minerals, Inc.: War, Profit and White Saviourism in Eastern Congo*, Hurst et Oxford University Press, 2022.
4. Hester Postma, Sara Geenen et Lena Partzsch, « Digging for due diligence: the case of non-state mineral supply chain regulation by iTSCi in Rwanda », *The Extractive Industries and Society,* vol. 8, n°3, septembre 2021.

provenance de mines contrôlées par des milices. L'ONG spécialisée dans la lutte contre le pillage des ressources naturelles parle de « laverie iTSCi ». D'énormes quantités de minerais provenant de mines faussement validées et blanchis intègrent la filière d'approvisionnement d'iTSCi et sont exportées vers des intermédiaires basés à Hong Kong, à Dubaï en Thaïlande, au Kazakhstan, en Autriche, en Malaisie et en Chine et se retrouvent dans des appareils vendus par des marques internationales comme Apple, Intel, Nokia, Motorola ou Tesla.

Carte 3.

Filières d'approvisionnement internationales de minerais 3T d'origine douteuse et blanchis par le biais d'ITSCi

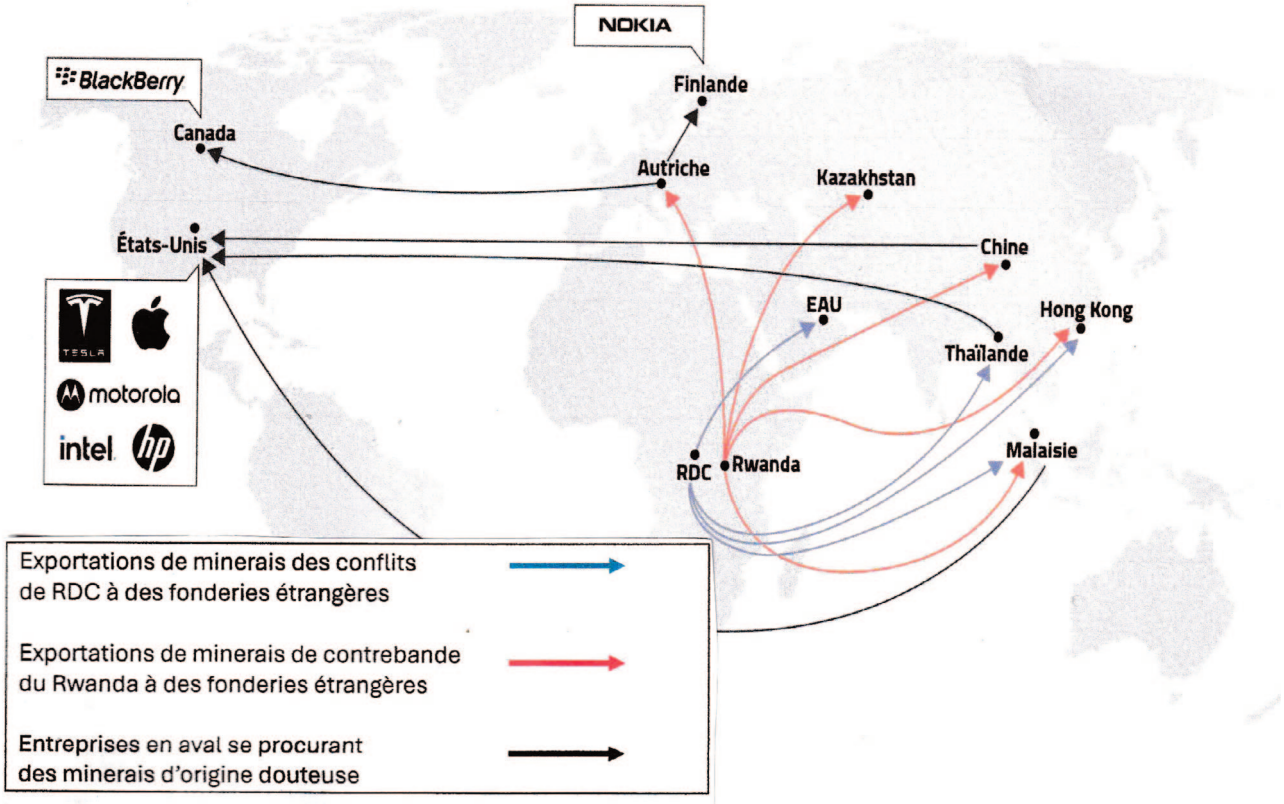

Source : Global Witness, 2022.

Pourquoi les réseaux frauduleux persistent-ils ? La réponse est la même que celle avancée par Christoph Vogel. En amont, les agents de l'État chargés d'étiqueter les minerais sont mal payés ; ils sont ainsi encouragés à exiger d'être rémunérés pour l'étiquetage des sacs. L'ONG note que dans les zones de Nzibira, Lubuhu et Chaminunu d'importantes quantités de minerais de mines non validées ont été étiquetées malgré leur provenance et dont beaucoup sont l'objet d'interférence visible avec des groupes armés.

Après tant d'années d'efforts en matière d'« approvisionnement propre et responsable » pour lutter contre le financement des conflits, le bilan est déconcertant : « Il existe des preuves convaincantes que d'importants volumes de minerais introduits frauduleusement, faisant l'objet de trafics et contribuant

potentiellement à des conflits armés et des atteintes aux droits humains intègrent la chaîne d'approvisionnement d'iTSCi en RDC et au Rwanda après avoir été blanchis. Ces minerais poursuivent ensuite leur route vers les marchés internationaux[1]. » Selon un cabinet d'avocats international tout aussi indigné : « Cela signifie que le commerce illicite des minerais est considéré comme légitime, que la nature criminelle persistante de ce commerce n'est pas reconnue publiquement et qu'elle n'est donc pas traitée de manière appropriée[2]. »

Selon l'United States Government Accountability Office (GAO), dans son rapport au Congrès de 2022, le nombre d'entreprises déposant des informations sur les minéraux de conflit auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) a continué à diminuer depuis 2014. Près de la moitié des entreprises qui ont procédé à un contrôle préalable ont déclaré ne pas être en mesure de déterminer si leurs minerais de conflit provenaient de pays couverts.

La démarche de l'autocontrôle est logiquement vouée à l'échec. « Lorsque l'on demande au loup de surveiller la bergerie, il ne faut pas s'étonner des conséquences[3]. » La perversité du système tient également au fait que l'augmentation du volume de minerais étiquetés sert les intérêts d'ITA, puisque son dispositif de suivi est principalement financé par les taxes prélevées sur les exportateurs des minerais 3T étiquetés dans la région. Le conflit d'intérêts est encore plus manifeste quand on sait que ITA, à la tête d'un mécanisme censé empêcher des minerais sales d'arriver sur les marchés internationaux, est également représentante de certains des plus gros acheteurs de minerais 3T.

Peut-on aller jusqu'à voir dans les systèmes de « décontamination » des filières minières une mystification ? Leur intérêt principal serait seulement de faire face aux critiques des consommateurs. Les défaillances des dispositifs seraient une parfaite illustration de l'écart entre une norme officielle, venue d'ailleurs, construite sur le paradigme éthique et humanitaire du « minerai des conflits » cher aux ONG et aux institutions internationales et la norme informelle, pratique, qui, de fait, prévaut localement et qui obéit à une autre logique, sociale celle-là, et qui produit une autre régulation, celle du contournement/détournement de la norme officielle, par la fraude et l'impunité. Une illustration de la « revanche des contextes » pour reprendre les célèbres analyses de Jean-Pierre Olivier de Sardan[4]. Aujourd'hui, malgré la prolifération des projets de *clean sourcing* ou la dénonciation des pratiques commerciales d'approvisionnement, la violence se poursuit sans relâche, preuve que les cadres qui régissent les tentatives de moralisation et de régulation des trafics ne sont pas opérants.

L'affaire Apple

En 2023, Responsible Minerals Initiative, qui compte parmi ses membres plus de 500 entreprises technologiques, dont Apple, a retiré iTSCi de sa liste des systèmes de traçabilité certifiés. En juillet 2024, elle a prolongé cette suspension jusqu'en 2026, invoquant l'impossibilité d'effectuer des observations de terrain dans les zones à haut risque. Cette décision entérine l'échec des mécanismes de régulation (diligence, traçabilité) mis en place pour obtenir un minerai « décontaminé » de la violence.

Le groupe Apple a été accusé en avril 2024 par la RDC d'utiliser des minerais issus de mines « exploitées illégalement par des milices armées soutenues par le Rwanda ». En décembre 2024, une plainte a été en même temps déposée à Paris et Bruxelles au nom du gouvernement de Kinshasa contre la firme à la pomme. Les griefs étaient plus précis : recel de crimes de guerre, blanchiment et tromperie des consommateurs. Alors que l'extraction de ces minerais a lieu en RDC, c'est depuis « le Rwanda voisin où ils sont blanchis qu'ils sont illégalement exportés », pouvait-on lire dans la plainte déposée en France. La plainte belge évoquait la « contamination » de la chaîne d'approvisionnement de la firme. Les deux plaintes mettaient en cause le système de certification

1. *La laverie iTSCi, op. cit.*, 2022, p. 63.
2. *Minerais de sang « Tout le monde voit les massacres à l'est du Congo, mais tout le monde se tait », op. cit.*, 2024, p. 19.
3. *La laverie iTSCi, op. cit.*, 2022, p. 71.
4. Jean-Pierre Olivier de Sardan, *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingéniérie sociaale, en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala, 2021.

iTSCi auquel Apple se réfère. Les plaintes dénonçaient ces faits, mais également des « pratiques commerciales trompeuses » pour assurer les consommateurs d'iPhone et d'iPad que les filières d'approvisionnement du géant de la technologie sont propres. En réponse, la firme prétend toujours auditer ses fournisseurs, publier ses rapports de *due diligence* après avoir mené des audits indépendants et même financer des initiatives visant à améliorer la traçabilité des minerais. Ainsi, dans son rapport de 2023 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC), la marque à la pomme affirmait-elle qu'aucune des fonderies ou raffineries de sa filière d'approvisionnement en 3T ou en or n'avait financé ou bénéficié à des groupes armés en RDC ou dans les pays voisins. On peut s'interroger sur l'intérêt du gouvernement congolais dans cette affaire. Si elle débouche sur un embargo des minerais issus des mines des Grands Lacs, il aura tout perdu.

L'embargo, la fausse bonne solution

Un embargo comme celui qui pourrait être envisagé par les géants du secteur électronique et préconisé par les militants comme Enough-The Sentry ou Justice for Congo, des chercheurs ou des lanceurs d'alerte, aurait des impacts économiques et sociaux gravement négatifs pour les populations faute de substituts à l'activité minière et aux revenus, même faibles, qu'elle génère pour les creuseurs. De telles décisions seraient en outre ardues à prendre, ne serait-ce parce qu'elles n'auraient pas de légitimité aux yeux de la population.

Les EMAPE constituent une source de revenus directs et indirects pour de nombreuses personnes. Elles remplissent, certes dans des conditions parfois peu tolérables, des fonctions économiques importantes. Affirmer que les activités minières sont toujours néfastes au développement rural découle d'une vision à courte vue. L'EMAPE peut être synonyme d'une dynamisation de l'économie locale, fragile, mais appréciée par les populations et regrettée lorsqu'il disparaît, soit par épuisement des filons, soit parce qu'il doit faire place à une exploitation industrielle.

De plus, en cas d'embargo, seraient pénalisées les filières qui sont réellement vertueuses et commercialement viables. Et seraient rendues compliquées les améliorations dans les dispositifs de certification et de traçabilité au seul prétexte que les firmes ne peuvent pas nuire à leur réputation. Certaines améliorations sont en effet possibles si les parties prenantes et les acteurs de la filière d'approvisionnement sont en mesure de relever plusieurs défis liés à sa mise en œuvre des réglementations, comme de gérer des aspects organisationnels et institutionnels complexes, d'avoir la capacité politique et technique à faire respecter et mettre en œuvre le système responsable, de trouver des compromis entre les intérêts des EMAPE, ceux de la société civile, des entreprises de traitement et – cela est difficilement incontournable – des politiciens.

La transformation, la bonne solution

Affirmer que toutes les activités minières sont néfastes au développement rural découle d'une vision à sens unique. « Une balle dans le pied » pour le gouvernement congolais. Une autre approche découle de la Vision minière pour l'Afrique qui fut proposée en 2009 par l'Union africaine et qui consiste à faire du secteur minier « un élément clé d'une économie [africaine] industrialisée diversifiée, dynamique et compétitive à l'échelle mondiale » en renforçant systématiquement l'impact de l'exploitation minière sur le bien-être et la transformation systémique. Sa mise en œuvre est au demeurant très lente et problématique[1].

1. Daniel Béland, Mylène Coderre, Bonnie Campbell et Privilege Haang'andu, « Policy change and paradigm shifts in Sub-Saharan Africa: implementing the Africa Mining Vision », *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, vol. 56, n°1, 2022, pp. 79-97.

Le cadre juridique pour une bonne gestion du secteur minier existe. Il a connu plusieurs réformes structurelles, dont un nouveau code minier en 2018. Il promeut la transformation industrielle locale des minerais et l'interdiction de leur exportation à l'état brut ; la mise en place des mécanismes garantissant la transparence par l'exigence de la publication des résultats des entreprises. Le code minier prévoit aussi l'institution d'un cahier des charges pour servir de cadre d'accord devant permettre la concrétisation des actions de développement durable visant à améliorer le bien-être économique, social et culturel des communautés locales concernées pendant et après l'exploitation minière.

Face à la crainte d'un blocus aux conséquences nuisibles, la construction d'une vraie capacité de transformation industrielle des minerais est la réponse stratégique. La remontée de la place de la RDC dans la filière des minerais permettrait de récupérer plus de valeur ajoutée, et donc une fraction beaucoup plus importante du prix final. Le Rwanda et l'Ouganda l'ont compris et mis en application comme nous l'avons vu avec leurs industries récentes. Le gouvernement de la RDC le sait également.

Après l'échec de l'accord de juin 2021 avec le Rwanda qui prévoyait l'approvisionnement légal d'une société de raffinerie rwandaise en or de la RDC, les autorités congolaises ont noué un partenariat avec les Émirats arabes unis et créé en 2023 Primera Gold DRC. L'objectif pour la coentreprise : capter le métal précieux extrait dans le Sud-Kivu, en assurer la traçabilité, assécher les revenus des groupes armés qui vivent de leur trafic. L'entreprise Primera Gold devait acheter de l'or directement auprès des mineurs artisanaux et l'exporter dans les Émirats arabes unis, pour ne plus passer par le Rwanda et de l'Ouganda. En 2023, Primera Gold DRC a réalisé l'exportation de plus de 450 kg d'or artisanal pour son raffinage aux Émirats arabes unis. Pourtant, le code minier n'autorise le raffinage à l'étranger que lorsque cela est impossible localement et il existe à Bukavu depuis 2023 une usine de transformation en attente de mise en exploitation (Congo Gold Refinery).

Le gouvernement congolais a décidé de faire aussi évoluer le secteur du coltan en optant enfin pour la transformation sur place. Près de Goma, le Congo Fair Mining (CFM), détenu par la Coopérative des artisanaux miniers du Congo (CDMC) et la société publique Sakima, titulaire de deux permis miniers, entend construire une unité de concentration du coltan avec une capacité de production de 100 t/mois de sel de tantale, destiné à l'exportation. L'objectif de la fonderie est de limiter les trafics illégaux et d'augmenter la valeur ajoutée locale. Un autre projet concerne la zone de Kamélie dans le Tanganyka où une unité traite déjà le coltan, avec une ambition de 200 t/mois[1].

Le poids des sociétés étrangères freine encore l'appropriation du marché par les acteurs locaux publics ou privés, les premiers favorisant leurs propres fournisseurs déjà installés à l'étranger. Le blocage réside aussi dans le fait que les investisseurs prêts à surmonter les risques liés à l'insécurité chronique de la région ne sont pas nombreux. Et plus que tout, parce que les revenus illicites associés aux filières d'exportations des minerais à peine transformés l'emportent, en l'état actuel des choses, sur les gains susceptibles d'être obtenus avec l'accroissement de la valeur ajoutée locale par l'industrie. Le calcul économique des coûts/ avantages est faussé.

1. Voir « Kinshasa veut reprendre le contrôle du coltan face à Kigali », *Africa Intelligence*, 17 mai 2021.

La pluralité des facteurs de la conflictualité

Le bilan est donc accablant. Les dispositifs de moralisation des filières se retournent contre eux ! Et la violence persiste, sempiternelle, voire augmente en intensité. Le projet Armed Conflict Location & Event Data (ACLED) comptabilise le nombre d'événements liés aux conflits (batailles, violences contre les civils, émeutes, etc.) en RDC. Il n'a pas cessé d'augmenter depuis vingt ans, singulièrement depuis 2018. Et environ 80 % de ces événements qui atteignent à présent le chiffre de 2 000 à 4 000 par an sont concentrés dans les provinces orientales : Haut-Uele, Tshopo, Bas-Uele, et les trois provinces de notre étude : Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu.

L'ampleur des violences

L'intensité du conflit peut être variable dans la région en fonction du contexte et des groupes armés actifs dans la zone. Mais la hausse de la conflictualité signifie clairement que les réglementations mises en place pour réguler les filières minières n'ont pas eu d'impact sur la réduction des causes des conflits, voire les ont exacerbées dans les opérations de « blanchiment ».

Figure 1.

Nombre d'incidents violents contre des civils en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu 2012-2024

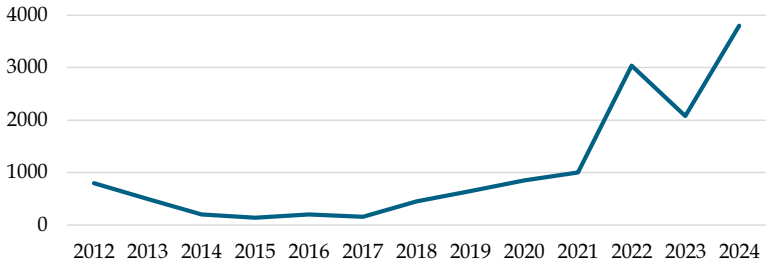

Source : ACLED.

La Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Matrix System*-DTM) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été activée pour la première fois en 2013 en réponse à la crise de déplacement engendrée par la rébellion du M23 au Nord-Kivu. L'OIM en RDC collecte les données, analyse et diffuse des informations cruciales sur la mobilité, les vulnérabilités et les besoins des populations déplacées dans neuf provinces du pays : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Lomami, le Kasaï, le Kasaï-Oriental, le Sankuru, l'Ituri et le Tanganyika. Début 2025, il y avait 6,9 millions de personnes déplacées internes (PDI), dont 87 % déplacées en raison d'un conflit, le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Parmi elles, plus de 5,1 millions vivaient dans les trois provinces orientales[1].

1. *Internal displacement overview*, IOM UN-Migration, décembre 2024.

Durant l'année 2024, plus de 2 millions de personnes se sont nouvellement déplacées en RDC, parfois plusieurs fois, en raison de la recrudescence des hostilités entre le groupe du M23 et les FARDC et leurs alliés. La moitié était accueillie dans d'autres communautés, les autres dans des camps, des refuges, des abris de fortune, bâchés, posés à la hâte. Pendant le même temps, d'autres personnes, 800 000 environ, parvenaient à retourner dans leur communauté.

Figure 2.

Nombre de nouveaux déplacés en Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu 2016-2024

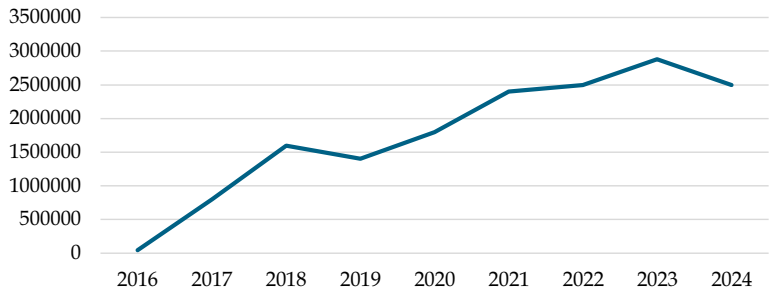

Source : Displacement Matrix System-DTM-OIM et UNHCR.

(*Certains déplacés peuvent être comptés plusieurs fois, s'ils sont déplacés plusieurs fois dans l'année. Pour obtenir le nombre de déplacés nets, il faut soustraire celui des personnes retournées dans l'année dans leur foyer. Elles étaient 800 000 en 2024, 500 000 en 2023.*)

Au mois de janvier 2025, ils étaient 400 000 nouveaux déplacés à la suite des combats qui débouchèrent sur la prise de Goma par la M23 et l'armée rwandaise, aggravant la situation désastreuse de la ville, qui comptait déjà 600 000 réfugiés. Les camps s'étendent à l'infini, avec des tentes confectionnées avec des plastiques et des bâches de récupération. L'insalubrité et les mauvaises conditions d'hygiène favorisent l'extension des maladies diarrhéiques, des infections respiratoires et du paludisme. La rougeole a réapparu du fait d'une couverture vaccinale dégradée. La malnutrition affecte la santé des enfants. Et le choléra menace de nouveau.

Parmi les déplacés, les situations de vulnérabilité les plus fréquemment signalées par la DTM sont celles des femmes. Selon Médecins du monde, une femme sur dix a été victime de viol dans les camps et autour. Comment répondre aux drames et aux barbaries abjectes qui sont derrière ces chiffres ? Comment lever « l'inertie du conflit » et passer d'une économie de guerre à une économie pacifiée ?

Des causes interconnectées

On l'a dit au début de cette étude, un consensus a été trouvé tant parmi les institutions internationales que parmi les politiques et les activistes des pays occidentaux : la prédation des ressources naturelles serait une des causes principales sinon la première de l'instabilité récurrente qui règne dans la région des Grands Lacs. Pour autant, elle est loin d'être la seule explication. Ne faut-il pas plutôt admettre que les causes des drames des Grands Lacs sont multifactorielles, empruntant à plusieurs systèmes explicatifs comme le suggère la figure 3 ? La FAO semble avoir franchi le pas en évoquant une pluralité de facteurs : « Des décennies de mauvaise gouvernance sont liées à des institutions dysfonctionnelles, des activités informelles et illicites, une corruption généralisée, des infrastructures publiques décadentes, des services publics lacunaires causant des conflits politiques et des actes de violence fréquents[1]. »

1. *République démocratique du Congo : analyses de conflicts dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu*, FAO, Rapport complet, 2023, p.vii.

Figure 3.

La pluralité des facteurs de conflictualité

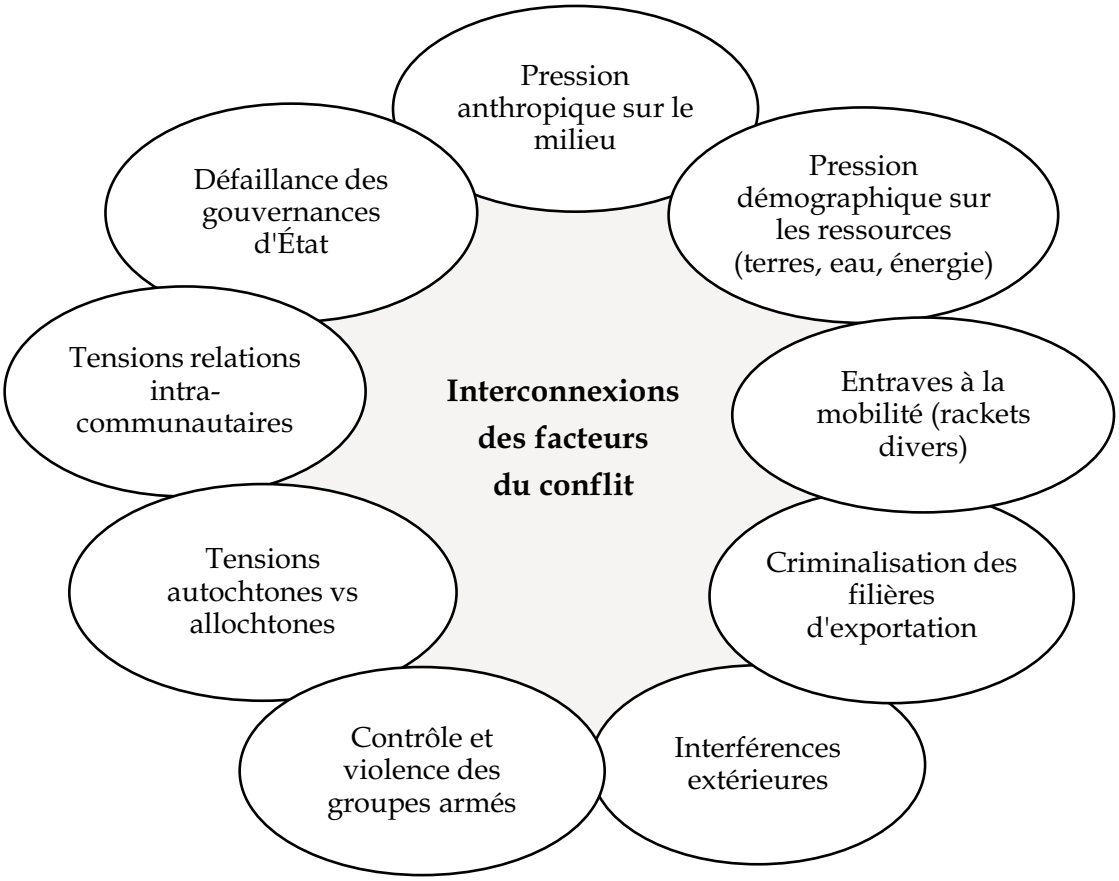

Le prisme des « minerais du sang » qui est derrière la plupart des solutions est en partie déformant. Le chercheur de Bukavu Josaphat Musamba met en cause les récits de la « centralité des minerais » qui leur accordent un rôle surdéterminant dans les logiques conflictuelles qui ravagent l'est du Congo. Selon lui, « dans la réalité, on assiste à une imbrication de facteurs mêlant tensions intercommunautaires autour de la terre et du pouvoir, concurrence entre groupes armés pour le contrôle économique des territoires, manipulations politiques de l'ethnicité et stratégies d'influence régionales[1] ». Ce sont les mêmes raisons qui motivent Claude Iguma Wakenge et Ken Matthysen quand ils proposent de déconstruire le concept de minerais de conflit[2].

Il faut donc prendre un peu de distance avec un modèle qui colle trop bien avec le positivisme occidental ; qui dans les solutions qu'il préconise satisfait l'ego du « sauveur blanc » contre la barbarie ambiante ; qui se traduit par le refus de considérer comme pertinents les autres paradigmes, restés obscurs pour l'étranger aux réalités des Grands Lacs.

À y regarder de près, les conflits dans les Grands Lacs sont la résultante de nombreux contentieux anciens, d'animosités entretenues, de haines sédimentées, de

1. Josaphat Musamba, « Conflits à l'est du Congo, repenser la centralité des minerais », *Alternatives sud,* vol. 113, 2024, p. 89.
2. Claude Iguma Wakenge et Ken Matthysen, *Securing insecurity: Semi-industrial gold mining and violence in Mwenga, South Kivu, Democratic Republic of Congo*, Rapport n° D/2023/4320/04, IPIS, 2023.

luttes autour des pouvoirs locaux, et surtout de diverses compétitions autour des positions de rente (minières, mais aussi foncières, forestières, commerciales), qui ont leur propre histoire et qui se nourrissent mutuellement[1]. On retrouve ici l'analyse de Josaphat Musamba et Erik Gobbers sur les conflits actuels en Ituri, enracinés dans un réseau complexe de griefs communautaires de longue date concernant des inégalités sociales réelles ou perçues, un accès inégal à la terre et une répartition du pouvoir politique qui est perçue comme injuste. Il n'est pas aisé de dénouer l'enchevêtrement de ces mécanismes puisqu'ils appartiennent amplement au domaine de l'illicite et qu'ils sont en conséquence en partie dissimulés. Et cela ne signifie évidemment pas que les ressources naturelles, et en particulier l'or, n'ont aucune importance dans le contexte des hostilités actuelles[2]. Loin de là.

La rumeur et les récits déviants constitutifs du système

La fragmentation sociale aux Kivu et ailleurs au Congo est le résultat d'un long processus qui n'a cessé de modifier l'usage économique de l'espace disponible et la mobilité du travail en son sein. Les conflits ont amplifié ce processus conduisant à une criminalisation de la société rurale, faite de désordres et d'insécurités, où l'ethnicité reprend sans cesse le dessus et dans laquelle chacun court le risque de devenir l'ennemi de tous, et le complice de quelques-uns. Le comportement des rebelles, des « récalcitrants », des « inciviques », des « réfractaires » exacerbe une lutte intercommunautaire autour de l'accès à des ressources qui finiront un jour par s'épuiser.

Ce climat social provoque l'érosion de la base des ressources de nombreuses familles, un processus aggravé par les pillages des militaires, les massacres d'animaux, les vols de récoltes et des stocks de vivres. Irrésistiblement, les formes traditionnelles de la solidarité sociale et économique sont remplacées par la lutte individualisée pour sa propre existence. Au mieux persiste une « solidarité du désespoir » sans base matérielle, cette attitude décrite par dérision par les Congolais comme l'action consistant à « tourner autour du désespoir sans jamais tomber dedans », privilégiant de fait l'immédiateté. Les pratiques traditionnelles de socialisation sont brouillées.

Des composants immatériels s'ajoutent aux ingrédients de l'économie des conflits. Les mots qui tuent – rumeurs, accusations, chiffres de victimes manipulés, malédictions, préjugés, stéréotypes et mythes – en exacerbent la violence, depuis longtemps. Avec des conséquences péjoratives : « Les positions partisanes, les tracts, les préjugés et les rumeurs limitent la capacité des acteurs à se fédérer et à faire des propositions cohérentes[3] ».

Le débat sur la nationalité et l'identité qui nourrit sans cesse le climat venimeux qui règne dans les Grands Lacs date des indépendances. Sont en jeu, de chaque côté, la victimisation, la dramatisation, la condamnation de l'Autre… dans des récits, des déclarations, des pétitions, des infox, des mémorandums adressés aux autorités. Ce climat est régulièrement attisé par l'évocation du pseudo-projet de création de la « République des volcans » basée sur le mythe d'un *Tutsiland*, regroupant tous les Nilotiques de la région, voire rêvant de construire un « empire Tutsi-Hima » s'étendant de l'Ouganda au Rwanda, au Burundi et à la RDC. Ce mythe renaît régulièrement avec le projet d'une reconfiguration des frontières et le déplacement consécutif de populations. On comprend aisément qu'une telle idée soulève des violences de la part des « vrais autochtones » du Nord-Kivu (Hunde, Nande, Nyanga, Tembo) comme du Sud-Kivu (Shi, Bembe, Vira, Lega, Nyindu, Mbuti...) pour qui l'identité congolaise n'est pas négociable. Et le conflit entre « allochtones » eux-mêmes, Hutus *vs* Tutsis, ne s'estomperait pas pour autant.

1. Voir à cet égard la lucide synthèse de Isodore Ndaywel è Nziem, « Les vérités difficiles de l'histoire contemporaine des Grands Lacs », *Afrique contemporaine*, n°273, 2022, pp. 9-28.
2. Josaphat Musamba et Erik Gobbers, *Armed groups, territorial control, land disputes, and gold exploitation in Djugu, Ituri, Democratic Republic of Congo, op. cit.*, 2023.
3. Hélène Morvan et Jean-Louis Kambale Nzweve, *La paix à petit pas : inventaire et analyse des pratiques locales de paix à l'est de la République démocratique du Congo. Le cas du Nord et du Sud-Kivu*, Alert International, 2021, p. 55.

L'escalade de la violence du M23 depuis fin 2021 dans les territoires de Rutshuru, de Masisi et de Nyiragongo, alimentée par les tensions entre les Tutsis congolais et les autres communautés, a revigoré la surenchère sur l'ethnicité parmi les politiciens et leurs partisans. Ces récits ont des impacts pervers. Les clivages ethniques exacerbent la violence. Depuis les travaux de Claudine Vidal[1] et de Jean-Pierre Chrétien[2], on sait pourtant que l'ethnisme n'a aucune existence objective dans ces pays. Elle reposerait plutôt sur des constructions racialisées pseudoscientifiques coloniales qui ont établi les catégories dichotomiques. Or « l'ethnisme militant » est devenu un thème central des mandats politiques, idéologisé et intériorisé par les Rwandais comme par les Congolais une fois devenus indépendants.

Dans une démonstration magistrale, Steven Jackson a associé la rumeur aux deux autres éléments constitutifs de l'économie des conflits, la violence instrumentalisée et la logique économique. Il notait que « l'accumulation de richesses extrêmement rapide pour quelques-uns suscite dans l'imagination populaire des rêves de technologie magique à la source d'un enrichissement capitaliste, mais, comme c'est le cas en République démocratique du Congo, elle peut également provoquer un vif ressentiment devant une production et reproduction illégitimes[3] ». La rumeur, par voie de sermons, de tracts anonymes, d'affiches, de messages radio ou sur les réseaux sociaux, n'est jamais neutre, ni en intention ni en séquelles. Elle agite le plus souvent des théories du complot. Les tensions internes « nourrissent des processus identitaires fondés sur la construction et le rejet d'un Autre dont la diabolisation est amplifiée par les médias et le discours de haine[4] ». La radio rurale joue une fonction très efficace dans la propagation de la rumeur. Le téléphone cellulaire joue aussi son rôle. Il réduit le temps de la communication virulente. La rumeur amplifie le désordre dans le chaos l'économie criminalisée.

L'impuissance face aux violences

Personne n'est mieux informé que les Nations unies sur la situation dans la région des Grands Lacs. Un rapport d'experts, souvent très détaillé, est présenté à New York deux fois par an. Et les forces de l'ONU sont présentes depuis 1999. Pourquoi ce relatif échec à établir la paix, ou du moins à garantir la protection des populations ?

La MONUC transformée en MONUSCO est devenue en 2010 le plus important contingent de casques bleus déployés dans le monde. Son effectif (19 800 soldats, un millier de policiers, 760 observateurs militaires) était alors à peu près le même que celui des troupes onusiennes déployées en 1960 pour maintenir l'ordre à l'indépendance. L'opération était coûteuse (1,5 milliard de dollars en 2021). Concentrés majoritairement dans l'est du pays, ses effectifs provenaient majoritairement de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, du Népal, de l'Uruguay, du Ghana et d'Afrique du Sud. Sa mission était double : protéger les populations et dissuader les combattants. La protection reposait sur des équipes mixtes de protection (*Joint Protection Team*) qui associaient aux contingents de casques bleus déployés dans les zones sensibles des experts des droits de l'homme, de la protection de l'enfance, des affaires civiles et de l'information.

Comme le plus souvent lorsque l'intervention de forces extérieures dans un pays ne sait pas s'achever à temps (on pense à l'opération française Barkhane au Sahel), la MONUSCO est devenue largement discréditée aux yeux de la population. Elle était accusée de ne pas intervenir dans les situations à grands risques. Il faut dire que, dans la mesure où elle était dépourvue de l'ordre de combattre, indispensable au succès de ses interventions, son engourdissement

1. Claudine Vidal, *Sociologie des passions : Rwanda, Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1991.
2. Jean-Pierre Chrétien, *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi, 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997 et *Les ethnies ont une histoire* (avec Gérard Prunier), Paris, Karthala, 2003.
3. Steven Jackson, « Nos richesses sont pillées. Économies de guerre et rumeurs de crime au Kivu », *Politique africaine*, n°84, décembre 2001, p. 117-135.
4. Roland Pourtier, « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État : la RDC à la croisée des chemins », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n°227, 2008, p. 95.

était affligeant, empêtré dans un formalisme jugé coupable par tous les Congolais. Les chefs traditionnels évoquaient l'absence de casques bleus sur les sites les plus sensibles : « Ils vivent en vase clos, enfermés dans leurs casernements respectifs, ne parlant ni swahili ni français, seulement préoccupés par l'entretien de leur matériel ». Personne n'en faisait l'éloge.

Comme si cela était nécessaire, les Grands Lacs démontrent que les approches internationales de résolution des conflits ont perdu de leur crédibilité aux yeux des populations victimes. L'ONU peine toujours à réaliser son rôle de protecteur[1]. Pourtant, le bilan onusien n'était pas mince. Pouvaient être mis en exergue certaines opérations conduites par les bases opérationnelles mobiles chargées d'aller au-devant des risques d'exactions contre la population, ou encore le travail préventif de la Cellule d'intervention rapide et d'alerte précoce. Elle conduisait des actions de défense des droits humains. Des bâtiments de police, des tribunaux de paix, des prisons… furent construits. Elle soutenait une formidable radio (Radio Okapi), devenue indispensable. Rien à faire. Étaient sans relâche dénoncés le manque de volonté d'engagement des troupes et les difficultés de communication avec les autorités locales comme avec les FARDC.

Le sentiment d'exaspération qui dominait à l'encontre des casques bleus laissa progressivement la place à l'indifférence : « Un monde en soi, une bureaucratie peu utile et dispendieuse, disposant d'une véritable compagnie aérienne : plus de 80 aéronefs », entendait-on à Goma et à Bukavu. La force des Nations unies devint le bouc émissaire idéal des Congolais. La critique qui était portée contre le lourd dispositif onusien occultait surtout l'échec de l'armée régulière congolaise. L'état délabré des FARDC et le comportement désordonné, voire de prédateur, de ses soldats réduisaient dramatiquement l'efficacité opérationnelle des interventions de la MONUSCO, chargée surtout d'apporter un appui logistique à l'armée régulière, des armes, des vivres, du carburant.

Dans ce contexte, était-il choquant de s'interroger sur la véritable utilité des casques bleus ? La même question s'est posée avec la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EACRF) composée de Burundais, de Kenyans, d'Ougandais et de Soudanais, sans mandat offensif alors que le gouvernement congolais s'attendait à ce qu'ils se substituent aux FARDC, et qu'elle était appelée à quitter le pays en 2022 après une courte présence d'un an et remplacée en 2023 par la force de la SADC (SAMIDRC) qui dispose désormais d'un mandat offensif. Monté fin 2023, le contingent comportait début 2025 quelque 2900 soldats sud-africains et 2100 Malawites et Tanzaniens, qui viennent en appui à l'armée congolaise. Il fut impuissant lors de la prise de Goma par le M23 en janvier 2025.

Une explication radicale de ces échecs refait régulièrement surface, celle de certains analystes, dont la position péremptoire se formule ainsi : une opération de maintien de la paix est un empêcheur de conflits, qui se révèle toujours peu efficace, voire superfétatoire. Elle sépare les opposants et donc réduit l'amplitude de la violence. Mais, ce faisant, elle ne fait que reculer l'échéance de la « confrontation inéluctable ». Cette thèse est exposée dans un article fameux du penseur américain Edward N. Luttwak : « Les conflits sont interrompus par un flot ininterrompu de cessez-le-feu et d'armistices qui ne font que retarder l'épuisement dû à la guerre et permettre aux belligérants de se réarmer et de se regrouper [...]. Cette ingérence bien intentionnée ne fait qu'intensifier et prolonger les conflits à long terme. La triste vérité est que la guerre a une fonction utile : elle apporte la paix. Qu'elle le fasse[2] ! » En ne traitant pas les causes profondes du conflit, l'intervention de l'ONU, qui obéit à la pression de l'émotion médiatique occidentale, maintient de fait l'état latent d'insécurité, permet aux protagonistes de se réarmer et ne fait que repousser la vraie solution, celle de la « résolution du conflit par le conflit ».

Si l'on adopte ce point de vue pour le moins sardonique – et parfois des intellectuels congolais, faute de trouver d'autres issues, y sont enclins –, on pourrait considérer que le départ des casques bleus fait partie de la solution à l'état de conflit qui règne à l'est.

1. Christoph Vogel et Koen Vlassenroot, « Est de la RDC : les réponses internationales restent incohérentes pour stopper l'escalade du conflit », *Le Monde*, 30 octobre 2024.
2. Edward N. Luttwak, « Give war a chance (to make peace) », *Foreign Affairs*, vol. 78, n°4, juillet 1999, p. 41.

Leur départ du Sud-Kivu est d'ailleurs réel depuis la fin de 2024. Les antagonismes pourraient enfin s'exprimer pleinement, certes de manière encore plus douloureuse, mais cela établirait, pour qui sait attendre, un nouvel équilibre fondé sur l'état réel des rapports de force. Cynisme impitoyable ou réalisme désabusé ? Cette thèse s'oppose de plein fouet au principe de la responsabilité de protéger introduit en droit international et qui n'est pourtant guère contesté. Ce principe veut que l'État congolais protège sa population contre les crimes de guerre et que la communauté internationale ait la charge en dernier recours de se substituer à l'État congolais s'il manque à ce devoir envers ceux que personne ne protège. Et cette thèse ne cautionne-t-elle pas la cupidité des voisins ?

La géopolitique régionale du conflit

Le narratif qui oppose le Rwanda et la RDC depuis trente ans repose sur une architecture particulière des relations régionales. De manière compréhensible, Kinshasa craint qu'en complexifiant le débat, on en vienne à édulcorer la violence et à relativiser les contraintes funestes dans lequel le pays se démène sous la pression de la cupidité de ses voisins. Or les Congolais savent d'expérience que dans l'ordre du discours des institutions internationales, leur place est toujours au second plan. La plus grande part des erreurs et des fautes ne leur revient-elle pas ? La crise, n'est-ce pas en fin de compte eux les fautifs ? L'affaissement, la faillite répétée, la pauvreté, la corruption, le malheur leur appartiennent en effet depuis longtemps.

En janvier 2025, en trois semaines, l'architecture de l'État congolais dans sa partie orientale s'est effondrée. Son armée, ses milices supplétives, les casques bleus et les sociétés militaires privées ont lamentablement été battus. La prise de Goma, puis de Bukavu, par le mouvement rebelle du M23, appuyé par la Force de défense rwandaise (RDF), s'apparente à une opération de mainmise du Rwanda sur la région des Grands Lacs. Bien qu'il n'y ait pas de revendication territoriale explicite dans les discours de Paul Kagame, le chef de l'État rwandais, on peut discerner son projet de redessiner les frontières et d'annexer une partie de la RDC.

Qu'est-ce qui explique la permanence de cette volonté expansionniste ?

L'intervention des troupes rwandaises dans les Kivu n'est pas nouvelle et Goma, la grande ville frontalière, a déjà connu plusieurs occupations de la part de son voisin. En quatre jours, en juillet 1994, un million et demi de Hutus rwandais convergèrent vers la ville. Ils fuyaient les conséquences de la tragédie génocidaire que certains d'entre eux avaient provoquée. La catastrophe humaine représentée par cet afflux dans les provinces de l'est sera le signal du transfert du conflit ethnique rwandais au Congo. Derrière le motif sécuritaire invoqué par les Rwandais se cachait un autre moins avouable, identifié dans les rapports de l'ONU de l'époque : le dessein de Kigali était de profiter du chaos ambiant pour faire main basse sur une partie des richesses du grand voisin. L'extraction violente des ressources naturelles devint le pivot des deux guerres du Congo (1996-1997, 1998-2003). Tous les stocks, sous quelque forme que ce soit (minerais, bétail, bois tropicaux, charbon de bois, thé, quinine, café et fonds bancaires), furent dérobés par les militaires et transférés en camion au Rwanda, mais aussi en Ouganda, au Burundi, en Angola, jusqu'au Zimbabawe et en Namibie. En une seule opération, le Rwanda ponctionna dans les Kivu le fruit de sept années d'exploitation d'une mine de coltan[1]. En 2002, la moitié des comptoirs de Goma appartenaient à des Rwandais, tandis que l'autre moitié était associée ou protégée par eux[2]. Une fois les stocks épuisés, on passa à un stade plus méthodique et intensif d'exploitation des ressources sur un territoire totalement ragmenté. Et les soldats rwandais ne quittèrent officiellement les Kivu qu'en octobre 2003.

1. Jason Stearns, « L'ancrage social des rébellions congolaises. Approche historique de la mobilisation des groupes armés en République démocratique du Congo », *Afrique contemporaine*, n°265, 2018, pp. 11-37.
2. Selon Koen Vlassenroot et Hans Romkema, « The Emergence of a New Order? Resources and War in Eastern DR Congo », *Journal of Humanitarian Assistance*, 2002.

La contestation des frontières coloniales fournit l'un des volets de la panoplie des revendications de Kigali. Elles furent délimitées en 1911 par les deux puissances coloniales engagées dans la région, la Belgique et l'Allemagne. Le concept de « Congolais » n'existait pas à l'époque. Celui de « Rwandais » existait certes, mais n'avait pas parfaitement la même signification qu'aujourd'hui dans les régions actuellement considérées comme « rwandaises ». Quoi qu'il en soit, comme l'explique Gillian Mathys, se battre à présent pour savoir qui appartient à quel territoire en projetant des identités contemporaines dans le passé, avant que les frontières ne soient délimitées, n'a guère de sens[1].

La protection des Tutsis vivant dans les Kivu est un autre argument rwandais. Les communautés rwandophones y sont nombreuses et parfois depuis longtemps. Pendant la période coloniale, de nombreux paysans rwandais furent installés sur les collines de Masisi aménagées pour la circonstance. Au demeurant, ces migrations organisées par les autorités belges ne constituaient qu'un peuplement supplétif par rapport aux flux de population plus spontanés en provenance du Rwanda-Urundi. Aussi l'administration coloniale estimait-elle déjà en 1955 à 170 000 le nombre de Rwandais au Congo. S'était ainsi installée au Sud-Kivu la communauté rwandophone des *Banyamulenge* (littéralement ceux qui viennent de Mulenge, un affluent de la Ruzizi). Après l'indépendance du Congo en 1960, chaque crise politique dans les pays voisins, le Rwanda et le Burundi, s'est traduite par une nouvelle vague de réfugiés, concurrents d'autant plus indésirables que les espaces de culture et d'élevage étaient exigus. Le flux fut d'une vingtaine de mille par an, jusqu'en 1973, grossissant les rangs des Rwandophones sédentarisés qui partageaient une culture commune de la vache et du bananier, des langues proches, des traditions de pouvoir de type féodal équilibré par des contre-pouvoirs.

En fin de compte, le Rwanda considère l'est de la RDC à la fois comme une menace existentielle et comme une manne économique. Jugeant Kinshasa incapable de gouverner la région, les élites rwandaises évoquent ouvertement l'idée d'en faire une « zone tampon », gérée par un groupe armé qui lui serait lié comme le M23 aujourd'hui, en formant diverses coalitions avec d'autres groupes et qui assurerait l'administration locale. Des milliers de nouvelles recrues venant des territoires que le Rwanda contrôle ont été formées dans les camps militaires du M23 qu'il a équipés. À la fin de l'année, au moins 3 000 recrues avaient achevé leur formation et 2 500 autres recrues étaient encore en formation. Comme l'indique le rapport des experts des Nations unies de décembre 2024, la coalition AFC-M23 s'est aussi concentrée sur la formation idéologique, la collecte de renseignements, l'endoctrinement et l'administration des villes et des territoires à conquérir. La conquête des Kivu a été minutieusement préparée.

L'argument de la « zone tampon » cache, comme on l'a vu, la volonté du Rwanda de poursuivre la prédation minière, celle de sécuriser l'approvisionnement de ses fonderies à partir des sites de la RDC en minerais de tantale, d'étain, de tungstène et d'or et de conforter sa base d'« accumulation primitive » du capital pour un pays qui est sans ressources naturelles significatives et qui est handicapé par son enclavement. Avec une relative réussite. Son revenu par tête (en parité du pouvoir d'achat) qui était identique à celui de la RDC à l'indépendance est aujourd'hui le double (3 290 dollars contre 1 620 dollars en 2023 selon la Banque mondiale). Cette emprise sur les filières d'approvisionnement en minerais se poursuit, dans un climat international trumpiste où les volontés expansionnistes des États ne sont plus aussi fermement blâmées et où la prédation extractiviste est même vantée.

1. Gillian Mathys, *Fractured Pasts in Lake Kivu's Borderlands: Conflicts, Connections and Mobility in Central Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.

Les Grands Lacs peuvent-ils sortir du conflit permanent ?

Des programmes de sortie de crise ressortent périodiquement des cartons. Les propositions s'égrènent en recommandations et tournent parfois en incantations : faire taire les armes, restaurer l'autorité publique, ramener la justice, retirer aux fauteurs de discordes les moyens de nuire, mettre en place un cadre politique responsable, aider au rapatriement des déplacés… Les divers accords qui égrènent leur date (accord de Lusaka, 1999 ; accord de Sun City, 2002 ; pacte de Nairobi, 2006 ; conférence de Goma, 2008 ; accord-cadre d'Addis-Abeba de 2013 ; feuille de route de Nairobi, 2022 ; cadre conjoint de Luanda de 2023…), les prises de position et médiations des organisations régionales et continentales (SADC, EAC, Union africaine) ou les interventions des Nations unies, avec ses agences, ses médiateurs, ses milliers de casques bleus avaient tous pour objectif d'empêcher la répétition des conflits qui ont ensanglanté la région au cours des dernières décennies. Ils n'y sont pas parvenus.

Comment expliquer que de cette pléthore de plans et de programmes aucune solution durable ne soit sortie depuis un quart de siècle ? Probablement parce que l'extrême complexité des dynamiques de la conflictualité présentée dans la figure 3 n'a pas été prise en compte. L'engagement a été considérable, mais il souffre encore d'une vision simpliste de la crise et manque donc de stratégies constructives et innovatrices.

Que peut-on envisager ?

L'angle d'attaque pour la recherche de solutions durables ne peut être que celui d'un « changement systémique » qui commencerait à s'attaquer aux dix ingrédients du système présentés dans la première partie de l'étude (p. 14), sans en oublier aucune, au risque de ne pas éteindre tous les foyers d'incendie.

Confrontée à la complexité de chaque situation, l'intelligence collective est essentielle. Il s'agit de mettre en réseau et de capitaliser sur les connaissances détenues de manière hétérogène par les différentes communautés de savoirs afin d'acquérir une juste compréhension partagée des contextes et des défis. Les diagnostics concertés et construits entre les différents acteurs concernés et en interface avec le monde de la recherche et de la société civile locale permettent de prendre les décisions les plus appropriées reposant sur des fondements empiriques. On pense en particulier au monde de la recherche congolaise, celle par exemple de l'Institut congolais d'études avancées (ICEA) de Kinshasa, du Groupe d'études sur les conflits et la sécurité humaine (CEC-SH) de Bukavu, du Pole Institute basé à Goma, du « Research Initiatives for Social Development » (RISD) basé à Bukavu, du Réseau congolais de recherche sur la paix et la sécurité (ResCongo) ou du Groupe thématique Mines et Hydrocarbures au sein de la société civile du Nord-Kivu et de nombreuses ONG notamment la Lutte pour le changement (Lucha), avec ses membres d'un courage stupéfiant, ou Action pour le développement et la paix endogènes (ADEPAE).

Des initiatives existent. Ainsi, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) s'est engagé à soutenir les gouvernements provinciaux de l'est de la RDC pour prévenir et répondre à l'extrémisme violent. Un processus de consultation des parties prenantes afin de réaliser une analyse contextuelle et d'identifier les implications pour l'élaboration du programme national de prévention de l'extrémisme violent (PVE) a été lancé en décembre 2024, avec plus de dix organisations locales. Le programme qui devrait en découler servira de réponse à la montée de l'extrémisme. L'ambition est de réduire l'écart entre la connaissance et les opérations par l'interaction rapide entre producteurs d'informations et décideurs en vue de concevoir des actions

circonstanciées et de rectifier les trajectoires de mise en œuvre quand l'évolution des situations de fragilité l'impose.

Lutter contre l'impunité

Parmi les causes de la reproduction incessante des conflits, celle de la non-répression des crimes revient en permanence. L'absence de régulation publique associée à ce que les Congolais appellent « la culture de l'impunité » a créé un écosystème politique favorable à l'épanouissement d'une économie qui se nourrit de la prédation de toutes les sortes de ressources, qui tue, viole et pille, qui reste indifférente devant les muettes supplications de femmes et les cris des enfants malnutris et déscolarisés ; un écosystème corrompu qui, à la longue, s'autodétruit par la surexploitation des sols et des sous-sols et qui finit par borner l'horizon de la société pour les décennies à venir, bien au-delà de l'éventuelle fin du conflit lui-même.

La lutte contre l'impunité revient comme la première des solutions. Ne faut-il pas que la justice se fasse ? Que le récit des crimes et les modes de prédation soient dits et entendus, comme le réclame le docteur Denis Mukwegue depuis l'hôpital de Panzi ? Que les atrocités de masse, comme celles que montrent le cinéaste belge Thierry Michel et son film *L'Empire du silence* (2022), soient reconnues ? Que le besoin de justice réclamé par les victimes de la guerre des six jours de Kisangani, relaté avec une part d'humour dans le film *En route pour le milliard* (2020) de Dieudo Hamadi, soit enfin établi ?

La paix va de pair avec la justice, et celle-ci avec la vérité. La paix souhaitée ne s'édifiera pas sur la négation des souffrances des victimes, celles des fosses communes du Rwanda comme celles des charniers du Congo recouverts par la végétation. La recherche de justice est souvent mêlée a un besoin d'introspection sur les troubles vécus, accompagnée par la nécessité de solder ces périodes de tension par un épisode judiciaire se matérialisant dans les processus de justice transitionnelle. Celle-ci pourrait être l'instrument clé de la réconciliation pour autant qu'elle vise à établir la vérité, rendre la justice, obtenir des réparations et garantir la non-répétition.

Seuls la mémoire assumée, l'aveu, le repentir, la condamnation des coupables, la réparation peuvent être des gages de guérison et de réconciliation. Dans le même temps, la paix ne reviendra pas tant que les questions fondamentales liées à l'accès à la terre, à l'autorité coutumière, à la gouvernance minière et aux inégalités sociales et politiques entre les communautés n'auront pas été traitées dans des plates-formes appropriées, des audiences foraines, des commissions Vérité-Réconciliation permettant l'établissement d'une justice décentralisée, comme c'est le cas, ici et là, par exemple à Bukavu, avec les « procès en itinérance », où les magistrats se déplacent vers les lieux où les crimes ont été commis et avec l'appui d'ONG comme Trial international.

La pertinence de l'approche Nexus

En plus des besoins humanitaires liés aux chocs, le pays connaît de nombreux besoins chroniques qui comprennent l'approvisionnement en denrées alimentaires, en eau et en services d'assainissement, en services de santé (y compris la santé mentale et le soutien psychosocial) et en services d'éducation. Le grand nombre de personnes déplacées alourdit la charge qui pèse sur les systèmes sociaux de base déjà fragiles des communautés d'accueil, ce qui accroît la nécessité de soutenir et la protection sociale et d'atténuer les impacts sur l'environnement. La région des Grands Lacs connaît des conditions météorologiques extrêmes et une grande variabilité du climat, ce qui l'expose fortement aux catastrophes, notamment aux inondations et aux sécheresses, dont la fréquence et la gravité devraient augmenter. La vulnérabilité à ces risques est exacerbée par l'insécurité politique permanente qui règne dans la région.

Le caractère récurrent, prolongé et complexe des crises renforce l'importance de mettre en place des interventions à long terme qui répondent aux besoins humanitaires, certes, mais aussi aux défis en matière de développement et de consolidation de la paix.

L'approche Nexus Interventions humanitaires/Développement/Paix (ou Linking Relief-Rehabilitation-Development-LRRD) est apparue dans le milieu de la recherche puis dans celui de l'action, notamment au sein de l'Union européenne et des Nations unies. Elle s'est imposée comme une méthode adéquate afin de faire face aux situations dans lesquelles une vision à court terme et une concentration sur un seul domaine, celui de la sécurité, ne suffisent pas à parvenir à une solution pérenne pour répondre à l'inertie des conflits armés, à l'augmentation des violences et aux déplacements forcés des populations ou encore à l'aggravation des effets du changement climatique[1].

Les principaux acteurs du triple Nexus ont chacun un rôle à jouer : des interventions humanitaires pour sauver des vies et protéger les personnes, des programmes de développement pour relever les défis structurels multidimensionnels et des actions de paix pour permettre la transformation des relations, le renforcement des capacités pour la paix et la cohésion sociale.

Les programmes sont coûteux, mais leur non-réalisation le serait davantage. Par exemple, l'insuffisance de moyens nécessaires à l'insertion professionnelle des jeunes pourrait entraîner de graves frustrations et susciter parmi eux l'envie de retourner à des procédés délictuels pour trouver des moyens de subsistance. Le paquet des aides à la réinsertion économique devrait inclure des services d'orientation, des formations, des moyens de production, des terres, des prêts, des aides à l'emploi, un accompagnement sanitaire, des frais de scolarité… Une difficulté surgit. Elle réside dans les tensions qui pourraient naître si les groupes cibles reçoivent une aide pour leur insertion, mais pas les communautés qui les accueillent et qui sont elles-mêmes dans le dénuement.

Le pari de la coopération régionale

Pour briser les reins de l'économie frauduleuse militarisée, seule une approche reposant sur l'identification des intérêts convergents des membres de l'espace transfrontalier a des chances de réussir.

Les mérites de la coopération régionale sont reconnus partout. Elle est l'une des options majeures du post-conflit. Elle permet de réduire les suspicions entre pays voisins. Elle rend possible le lancement de projets qui fédèrent plutôt que de subir des appétits qui divisent. Dans cette logique, la stratégie de sortie durable du conflit pourrait s'appuyer sur une commune volonté de construire un large écosystème autour des Grands Lacs, fondé sur les complémentarités physiques, géographiques, humaines existantes.

On ne peut en conséquence que plaider pour des réformes structurelles qui impliqueraient nécessairement toutes les parties prenantes, et au premier chef les gouvernements des quatre pays les plus engagés (RDC, Rwanda, Ouganda, Burundi) dans un cadre régional qui formellement existe déjà. La Communauté économique des États des Pays des Grands Lacs (CEPGL), créée en 1976, regroupant les trois pays de l'ancien Congo belge-Rwanda-Urundi, est aujourd'hui « la belle endormie ». Mais elle dispose potentiellement des atouts pour le rétablissement de la confiance : son territoire est économiquement pertinent (si elle associe l'Ouganda) ; elle peut offrir un forum institutionnalisé de dialogue, sous réserve que les résistances politiques soient levées. Ses missions sont claires, mais jusqu'à présent, le bilan de la CEPGL est modeste. Il dégage seulement quelques réalisations à son actif jusqu'au début des années 1990, comme la création de l'Institut de recherche agronomique et zootechnique (IRAZ), la Banque de développement des États des Grands Lacs (BDEGL), l'organisation pour l'Énergie dans les États des Grands Lacs (EGL) ou encore la Société internationale d'électricité des Grands Lacs (SINELAC) qui gère les barrages de Ruzizi.

1. Pour une présentation détaillée de la mise en œuvre de l'approche, voir par exemple Global Protection Network, *Approche Nexus dans les situations de crise humanitaire. Note d'orientation sur le Nexus pour le Cluster Protection*, 2023.

La CEPGL réveillée, ses institutions remises en place, pourquoi ne pas aller plus loin ? S'inspirant d'autres expériences, on peut soutenir l'idée que le projet de coopération régionale devrait reposer sur une démarche pragmatique et sur la conviction que la création d'espaces de production et d'échanges ne pourra être que progressive, par adjonction de décisions et d'actions concrètes sur des points d'intérêt commun. L'objectif serait la création de trafics non frauduleux et de jouer sur les économies d'échelle. Il passerait par la suppression des entraves aux échanges – physiques, administratifs, militaires – entre les pays voisins afin de jouer sur les spécialisations régionales et un soutien aux industries manufacturières naissantes ou renaissantes.

L'aide extérieure, en particulier de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale[1], mais aussi de l'Union européenne déjà engagée dans le développement des Grands Lacs, pourrait servir à accompagner la région à ce changement en soutenant les réformes institutionnelles nécessaires ou encore le développement de compétences, par exemple pour le recours aux potentialités offertes par l'économie verte.

Le secteur de l'énergie donne déjà le meilleur exemple des avantages de la coopération régionale avec les deux centrales hydroélectriques sur la rivière Ruzizi (30 MW et 44 MW) en aval du lac Kivu et en amont du lac Tanganyika et qui n'ont jamais cessé de fonctionner et d'être au service des trois pays, Burundi, Congo et Rwanda. Ruzizi III (206 MW), décidé il y a dix ans, est en projet en partenariat public-privé ; sa construction peut être engagée avec son financement. Parmi les expériences en cours, tournées vers la satisfaction des besoins locaux, celle des microbarrages dans la plaine de Ruzizi est particulièrement porteuse de solutions aux besoins d'énergie. Sur la rivière de Miulenga, avec un investissement de 50 000 dollars, il est possible d'alimenter en énergie plusieurs localités. Dans le territoire de Bukavu, une microcentrale de 700 000 dollars permet de connecter 1 000 habitations.

Le lac Kivu est magnifique à survoler, mais ce miroir d'eau cache une menace. Pour une fois, c'est la nature qui commande et pas les groupes armés. Goma, la ville noire comme le basalte sur lequel elle est assise, étale l'anarchie de ses constructions et de ses refuges où dorment des habitants chassés du Rutshuru, au pied du volcan aride, dépeuplé et irascible de Nyiragongo, culminant à 3 470 mètres et qui ne dort que d'un œil. De grands volumes de méthane se trouvent dans les profondeurs du lac. Le gaz enfoui est estimé à 400 millions de tonnes d'équivalent pétrole. Ce méthane menaçant peut être une richesse. Une énergie propre, qui une fois purifiée pourrait être transportée pour alimenter, par exemple, des fonderies de minerais. Et le lac se recharge continuellement en gaz. Les Rwandais de l'autre rive l'ont compris depuis longtemps. Ils ont installé quatre plates-formes flottantes qui pompent en continu le gaz méthane retenu au fond de ce bassin de 2 700 km^2, pour le transformer en électricité et fournir un quart de l'énergie consommée au Rwanda (projet Shema Power Lake Kivu-SPLK).

Comme c'est toujours le cas dans une stratégie de sortie de crise quand les acteurs sont nombreux et les objectifs multiples, il y aura de fortes résistances. Localement, ceux qui ont bénéficié de l'absence de réglementations, ou qui les ont contournées, et ceux qui ont tiré profit de la militarisation de l'activité minière et des opportunités de rente chercheront à faire échouer les efforts de pacification, voire à les combattre par la force. D'autres, échaudés par tant d'échecs, tomberont dans la victimisation stérile, dans l'invocation rituelle des « causes exogènes » qui sert de dédouanement facile à l'irresponsabilité devant la crise de certaines élites congolaises locales et nationales. Mais d'autres, en plus grand nombre peut-être, pourront rechercher et trouver les voies de sortie dans un vrai dialogue interlacustre autour d'un projet d'avenir commun à partager.

1. La RDC figure parmi les cinq principaux pays récipiendaires de l'International Development Association (IDA) de l'année budgétaire 2023, avec notamment un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, un projet d'accès et de gouvernance pour les secteurs de l'électricité et de l'eau et un projet Girls Learning and Empowerment qui vise à améliorer l'accès des filles à une éducation de qualité.

Conclusion

On entend souvent à Kinshasa et à Goma cette formule : *Congo ekobonga te*, traduisez : « Le Congo ne sortira jamais de ce trou dans lequel il se trouve. » Certains Congolais dépités finissent par croire à l'anathème qui pèse sur les descendants de Cham, le troisième fils de Noé : la cruelle réalité de la violence en RDC aurait pour origine l'envoûtement de Satan. Pourtant, il n'y a pas de malédiction, aucune fatalité associée à la présence de coltan ou de l'or dans le sous-sol de leur pays.

Mais alors qui est responsable en dernière instance, si ce n'est pas Satan ? Les voisins cupides, voire rapaces ? Les chefs de guerre et leurs milices impitoyables ? L'armée et la police gangrenées ? Les élites politiques qui prélèvent leur part sur les trafics en tous genres ? Les firmes qui fabriquent des microprocesseurs et autres objets électroniques sans chercher à connaître l'origine de leurs minerais ? Et pourquoi pas les consommateurs de portables et de tablettes qui contiennent du « minerai de sang », même en faible proportion ? Comment faire la part de toutes ces responsabilités, chacune distincte, mais liée malgré tout, sans exacerber la concurrence des récits et des faits ?

Face aux tentatives de paix, les analystes demeurent toujours circonspects, car ils ont appris des échecs précédents que la réconciliation n'a rien à voir avec les arrangements ponctuels et fragiles et les ententes obscures qui ont émaillé l'histoire mouvementée des Grands Lacs. Des groupes ou des milices peuvent n'accepter qu'une paix partielle, cacher leurs armes et se garder la possibilité de reprendre les hostilités s'ils n'obtiennent pas entière satisfaction. Lorsque sont en jeu des rentes importantes arrimées sur les ressources naturelles ou le contrôle d'un territoire, l'avantage du partage du pouvoir peut être insuffisant pour les inciter à rester dans le processus de pacification.

On objectera à nos idées sur la résolution d'un conflit de si longue durée et de si large portée qu'il est naïf de croire que le Rwanda acceptera aisément de jouer la carte du développement régional et de s'affranchir de ses tentatives si fâcheuses et répétées d'incursion en territoire congolais. Ses motivations profondes cesseront-elles d'armer ses inféodés locaux, tant qu'il continuera de bénéficier lui aussi du « privilège de l'impunité », en ressassant habilement la culpabilité collective qui pèse sur l'Occident depuis le génocide de 1994 pour en tirer sa « rente compassionnelle » à côté de sa rente minière ? La pression extérieure n'est jusqu'à présent pas parvenue à le faire renoncer à sa volonté expansionniste. Peut-on espérer que les dirigeants rwandais comprennent qu'ils pourraient tout perdre s'ils laissent les choses en l'état, leur crédibilité auprès de leurs partenaires occidentaux, une instabilité chronique aux frontières du pays et les risques que représentent des libertés démocratiques intérieures sacrifiées ?

Il n'est pas vain d'espérer. Si, après tant d'années de conflits et d'insécurité, tant de victimes innocentes, tant de terroirs détruits, les attitudes de défiance restent difficiles à lever, si les alliances demeurent souvent précaires, il n'est pas davantage naïf de croire que, tôt ou tard, des mécanismes fédérateurs seront mis en place pour amorcer des coopérations transfrontalières autour de la gestion commune et responsable des ressources, de toutes les ressources, au bénéfice des communautés des Grands Lacs.

S'appuyant sur la volonté commune de se soustraire à l'emprise d'une histoire peuplée d'antagonismes et de haines, le retour à la paix prendra probablement beaucoup de temps. Car la cicatrisation sera longue. D'aucuns prédisent que le temps nécessaire pour rétablir durablement et donc en profondeur la paix sur un territoire en situation critique doit être un temps équivalent à celui qu'a duré le conflit. Espérons qu'il n'en sera rien dans l'est du Congo, et que le temps de l'installation de la paix ne sera pas de trente années.

Table des matières

01 Introduction

02 La prédation minière et la violence endémique
03 Les ressources minières convoitées
07 L'organisation de l'exploitation des EMAPE
08 Le contrôle par les groupes armés
11 Le trafic et la taxation des filières

15 La valorisation internationale des minerais
15 Une demande mondiale en forte croissance
16 Les corridors de sortie des minerais

21 Les tentatives de « moralisation » des filières et leur contournement
21 Quatre dispositifs de gestion responsable des filières
26 Des pratiques illégales dans les pratiques légales
30 L'embargo strict, la fausse bonne solution
30 La transformation, la bonne solution

32 La pluralité des facteurs de la conflictualité
32 L'ampleur des violences
33 Des causes interconnectées
35 La rumeur et les récits déviants constitutifs du système
36 L'impuissance face aux violences
38 La géopolitique régionale du conflit

40 Les Grands Lacs peuvent-ils sortir du conflit permanent ?
41 Lutter contre l'impunité
41 La pertinence de l'approche Nexus
42 Le pari de la coopération régionale

44 Conclusion

Reconnue d'utilité publique dès sa création, la Fondation Jean-Jaurès est la première des fondations politiques françaises. Elle est présidée par **Jean-Marc Ayrault**.

Indépendante, européenne et sociale-démocrate, elle se veut depuis plus de trente ans un lieu de réflexion, de dialogue et d'anticipation.

La collection des « Rapports », dirigée par **Laurent Cohen** et **Jérémie Peltier**, répond à l'ambition de faire naître analyses pertinentes et propositions audacieuses, mais aussi de mettre cette production intellectuelle et politique au service de tous.

© Éditions Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETS GRAPHICS
MARS 2025

Derniers rapports et études :

02_2025 : « Micro-comptoirs ». Enquête sociologique sur la France des PMU
Mirabelle Barbier, Jérôme Fourquet, Gaspard Jaboulay, Jérémie Peltier, avant-propos d'Emmanuelle Malecaze-Doublet

02_2025 : Le fer avec les territoires. Réflexions personnelles sur le rôle du train au service des territoires et de la qualité de vie
Jean-Pierre Farandou

01_2025 : De la guerre contre les drogues à une politique de réduction des risques. Les leçons de ce qu'il faut cesser d'appeler les « salles de shoot »
Gustav Fiere

01_2025 : J'éprouve donc je suis. Des politiques du sensible pour réhumaniser notre quotidien
Paul Klotz (coord.)

01_2025 : Les politiques industrielles européennes : des avancées à préserver, des réformes à entreprendre
Louis-Samuel Pilcer, Anaïs Voy-Gillis, Dimitri Zurstrassen

12_2024 : Ce que la proportionnelle peut apporter (ou non) à la démocratie
Jean-Marc Ayrault, Émeric Bréhier, Antoine Bristielle, Dorian Dreuil, Gilles Finchelstein, Denys Pouillard, Marinette Valiergue

12_2024 : La fatigue informationnelle : une nouvelle forme de pénibilité au travail
Sébastien Boulonne, Guénaëlle Gault, David Médioni

12_2024: L'exode informationnel
Sébastien Boulonne, Guénaëlle Gault, David Médioni

11_2024 : Face à la « grange transmission », l'impôt sur les grandes successions
Alexandre Ouizille, Théo Iberrakene, Boris Julien-Vauzelle

11_2024 : Consommation énergétique : comment arbitrent les Français ?
Mathieu Alapetite, Corin Blanc, Daniel Boy, Antoine Bristielle, Mathieu Perona, Claudia Senik

fondationjeanjaures
@j_jaures
fondation-jean-jaures
www.youtube.com/c/FondationJeanJaures
fondationjeanjaures
fondationjeanjaures
fondationjjaures.bsky.social
bit.ly/4g6UANC

Abonnez-vous !

www.jean-jaures.org

Fondation Jean Jaurès ÉDITIONS